



RAPPORT ANNUEL

2012

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, route de Louches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67
E-mail : infos@siaved.fr



|ÉDITO

2012 a été pour le SIAVED, une année de challenges à relever, de difficultés à surmonter et de projets à monter. Malgré un contexte économique difficile, le syndicat a su remplir sa mission au service de ses administrés. Le rapport d'activité, qui se veut un point d'étape, témoigne du travail accompli par les élus mais aussi par les agents.

Cette année, riche en projets, nous avons vu apparaître sur le territoire de la CAPH, deux nouvelles déchèteries « dernière génération » à Mortagne et Denain. Dans le même temps, suivant les préconisations de l'ADEME et du Conseil Général, des travaux de modernisation ont été entrepris sur le parc des déchèteries. Nous avons également augmenté le nombre et le type de déchets collectés avec plus de 20 matériaux différents qui sont récupérés, valorisés et parfois même réemployés. Ainsi, certaines déchèteries ont désormais une dimension sociale avec la signature d'une convention avec trois associations locales pour promouvoir la réutilisation et le réemploi en déchèterie. Enfin, des parcours pédagogiques ont été installés sur certaines d'entre elles.

« Ce qui marque la vie du syndicat sur 2012, c'est la préparation de grands projets »

- Etude pour la création de nouvelles déchèteries pour terminer le maillage du territoire.
- Le possible partenariat avec la chaufferie de Douchy-les-Mines pour le raccordement de notre CVE au réseau de chaleur urbain.
- L'étude de nouveaux projets pour récupérer la chaleur fatale de notre CVE.

Le SIAVED est fier de s'investir dans tous ces projets novateurs sur la région, surtout que nous avons travaillé dur pour avoir des finances saines. Le SIAVED a fait le choix de parier sur des projets riches financièrement en adéquation avec notre politique environnementale.

En 2012, les Communautés de Communes d'Espace Sud et de Haute Sambre Bois l'Evêque ont adhéré au SYCTOME C par convention provisoire. Elles sont donc venues rejoindre le SIAVED provisoirement dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

Enfin, depuis 2011, le SIAVED s'est engagé dans un plan de prévention pour la réduction des déchets. Les résultats ne cessent de s'améliorer. Les actions menées en 2012 auront été efficaces dans tous les domaines.

Vous l'aurez compris, le SIAVED est ancré sur son territoire et place toute son énergie dans ses actions pour l'amélioration du quotidien de ses usagers.

Bonne lecture.

Le Président,
Charles LEMOINE

|SOMMAIRE

01	LE SIAVED	P 4
02	LES REPÈRES 2012	P 18
03	LES DÉCHÈTERIES	P 20
04	LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	P 32
05	LES DÉCHETS VERTS	P 40
06	LE CENTRE DE TRI & COLLECTE SÉLECTIVE	P 44
07	LES ENCOMBRANTS ISSUS DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	P 48
08	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P 52
09	LA COMMUNICATION	P 64
10	LE BUDGET	P 68
11	ANNEXES	P 72



Un syndicat au service de ses adhérents

Le **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets** est un service public, acteur dans le développement durable de son territoire. Il est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'environnement, le SIAVED travaille dans l'intérêt de la population afin de lui garantir des outils pointus pour sa santé et sa sécurité, dans la connaissance des normes actuelles.

| Nous ont rejoints

Les Communautés de Communes d'Espece Sud et de Haute Sambre Bois l'Evêque, ont adhéré au SYCTOMEC depuis le 1er janvier 2012. Elles ont donc rejoint implicitement le SIAVED dans la gestion de leurs déchets. Une convention provisoire a été mise en place en attendant l'arrêté préfectoral qui approuverait définitivement leur rattachement.

| Le SIAVED en chiffres

288 642
Habitants

109
Communes

3
Collectivités

84
Elus

42
élus titulaires
dont 9 membres
du bureau

42
élus suppléants

39
Agents

22
Agents
administratifs
techniques

17
Agents de
déchèteries

Historique du syndicat

Une mission de service public

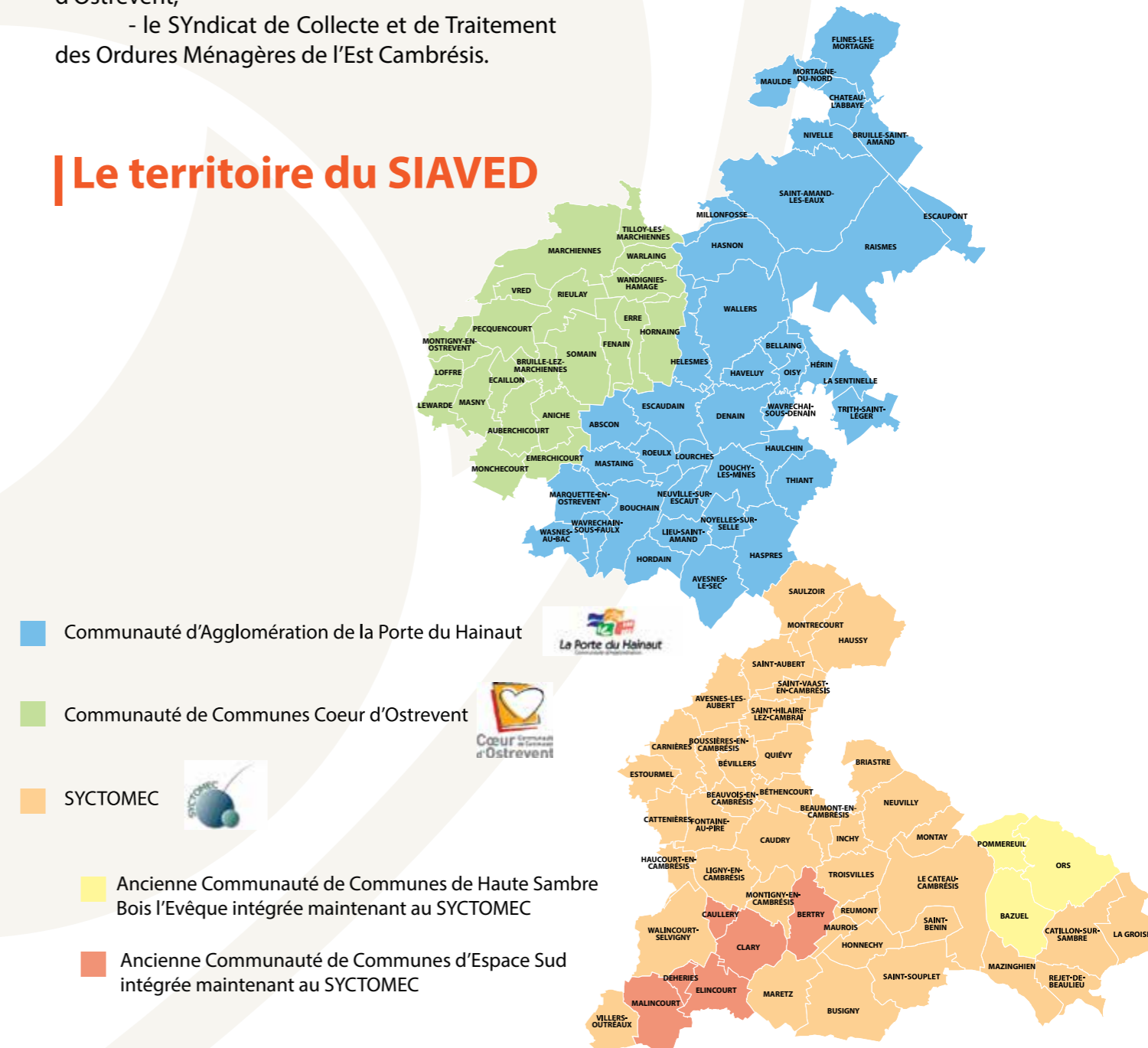
- 1972** Création du SIRIEOM qui a en charge la gestion des déchets du Grand Denais.
- 1977** Construction de l'usine d'incinération à Douchy-les-Mines
- 1994** L'usine traite les déchets hospitaliers
Le SIRIEOM devient le SIRDHIM
- 1998** Le syndicat cesse l'incinération des déchets industriels spéciaux
- 2000** Le SIRDHIM prend en charge la compétence collecte
2001 La CCCO et le SYCTOMEC adhèrent au SIRDHIM
- 2002** La CAPH adhère au SIRDHIM
- 2003** Le SIRDHIM devient le SIAVED
- 2004** Le SIAVED transforme son usine en Centre de Valorisation Énergétique
2005
- 2007** La communauté de Communes du Caudrésis adhère au SIAVED via le SYCTOMEC
- 2008** La chaîne des déchets hospitaliers est modernisée
- 2010** Le SIAVED met en place un plan de prévention pour la réduction des déchets : Boréal (Baisse des Ordures Résiduelles par l'Action Locale)
- 2011** Le SIAVED regroupe 100 communes
- 2012** Le SIAVED accueille deux nouvelles Communautés de Communes et regroupe 109 communes soit 288 642 habitants

Le SIAVED est un établissement public. Créé sous l'appellation SIAVED en 2003, le syndicat regroupe aujourd'hui 109 communes sur trois intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
- la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent,
- le SYndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis.

Les collectes demeurent de la compétence des trois collectivités adhérentes qui ont transféré le traitement des déchets ménagers assimilés et la gestion globale des déchèteries au SIAVED.

Le territoire du SIAVED



Une mission, des objectifs

- Le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés
 - Valorisation énergétique
 - Valorisation matière
 - Centre d'Enfouissement Technique de classe 2
- La gestion totale (traitement + personnel) des déchèteries de son territoire
- Le traitement des déchets verts collectés en porte à porte
- Le traitement des déchets issus de la collecte sélective
- Le traitement des encombrants en porte à porte

Une stratégie de gestion durable

La loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 :

- instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages,
- définit les priorités de gestion des déchets : réduction de la quantité, valorisation puis traitement et stockage,
- stipule qu'à compter du 1er juillet 2002, seuls les déchets ultimes pourraient être admis en décharge,
- prévoit la réalisation de plans départementaux ou régionaux pour l'élimination des déchets,
- crée une taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés (intégrée depuis 1999 à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit la délivrance d'autorisations préalables pour l'exploitation d'unités de traitement ou de stockage des déchets.

Le décret « emballages ménagers » du 1er avril 1992 oblige tout conditionneur de produits de consommation à participer à l'élimination des déchets d'emballages issus de ses produits soit par la consigne, soit par une collecte sélective organisée par ses soins, soit par une adhésion à un organisme agréé (Eco-Emballages ou Adelphe).

La circulaire du 28 avril 1998 rappelle la priorité à la valorisation matière : recyclage et compostage.

Elle fixe un objectif de collecte en vue d'une valorisation matière de 50 % des déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales. Elle induit également une révision des plans départementaux et précise la notion des déchets ultimes.

Le Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 fait apparaître des mesures prioritaires comme :

- réduire la production de déchets et développer le recyclage,
- assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets,
- renforcer la sensibilisation, l'information et la place de l'incinération.

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) du Département du Nord a été adopté sous la responsabilité de l'Etat le 12 novembre 2001.

Sa révision a été actée en 2007 par le président du Conseil Général. Après avis favorable de la Commission Consultative du Plan le 1er mars 2010, le projet de Plan révisé et son évaluation environnementale ont été arrêtés à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2010, puis soumis à enquête publique du 2 mai au 6 juin 2011.

Après la remise du rapport de la Commission d'enquête au Conseil général le 6 juillet 2011, les réserves formulées par la Commission d'enquête ont été prises en compte, ainsi que la majorité des recommandations, avant de soumettre le Plan et son évaluation environnementale à l'approbation de l'Assemblée départementale le 28 novembre 2011.

La révision du Plan a été effectuée en intégrant à chaque étape le processus d'évaluation environnementale, aboutissant au rapport environnemental prévu à l'article L.122-6 du code de l'environnement.

Le Plan vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la loi aux horizons 2015 et 2020 (art R 541-14 du code de l'environnement).



L'identité du SIAVED

Des élus impliqués dans le syndicat

Le SIAVED est administré par un comité syndical composé d'élus représentant les collectivités adhérentes. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7.000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle du mandat d'un conseiller municipal.

Le Comité Syndical :

Le Comité Syndical se compose de **84 membres** 42 titulaires et autant de suppléants. 22 titulaires et 22 suppléants pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), 11 titulaires et 11 suppléants pour la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) et 9 titulaires et 9 suppléants pour le SYndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis (SYCTOMEC)

Les compétences du Comité Syndical :

Les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, etc.

Le suivi du contrat d'exploitation des outils du SIAVED et le vote des délibérations.

Le Bureau :

Le bureau est composé de **10 membres élus** par les délégués des trois collectivités adhérentes : un président et neuf vice-présidents. Ils ont en charge, avec l'aide des services, les dossiers qui seront présentés en comité syndical.

Les compétences du Bureau :

Les marchés publics
Les contrats et conventions diverses
Les acquisitions foncières
Les questions concernant le fonctionnement courant du syndicat
Les questions concernant le personnel

Les membres du bureau en 2012



Charles LEMOINE
Président

Agglomération de la Porte du Hainaut



Léopold REMY
Vice-Président
déchèteries

Coeur d'Ostrevent



Philippe GILLES
Vice-Président
finances

Coeur d'Ostrevent



Bruno LECLERCQ
Vice-Président
déchèteries

SYCTOMEC



Jacques DUBOIS
Vice-Président
tri sélectif, déchets verts et encombrants

Agglomération de la Porte du Hainaut



Michel LEFEBVRE
Vice-Président
déchèteries

Agglomération de la Porte du Hainaut



Michel LOUBERT
Vice-Président
information, communication et prospective

Coeur d'Ostrevent



René DUBUS
Vice-Président
centre de valorisation énergétique

Agglomération de la Porte du Hainaut



Serge SIMEON
Vice-Président
traitement des déchets hospitaliers

SYCTOMEC



Gérard DEVAUX
Vice-Président
finances

SYCTOMEC



Les commissions

Afin de préparer les dossiers en vue d'une présentation en Comité Syndical cinq commissions thématiques et une commission d'appel d'offres ont été créées. Ces commissions sont présidées par les Vice-Présidents membres du bureau et animées par le responsable du service concerné.

Ces commissions jouent un rôle légal d'information et de contrôle. Certaines préparent les décisions des instances et d'autres informent les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

La commission d'appel d'offres :

Son rôle, conformément au Code des Marchés Publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émettre un avis concernant l'attribution des marchés. Elle peut bénéficier de la présence des représentants de la Trésorerie et de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Elle est placée sous l'autorité du Président du SIAVED et se compose de 4 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les documents de consultation des marchés sont élaborés, publiés et analysés par les services du SIAVED. Les prestataires sont choisis et proposés par la CAO. Les marchés sont autorisés par le Comité syndical, puis ils sont signés par le Président.

Membres titulaires

René DUBUS, Jacques DUBOIS, Michel LOUBERT, Gérard DEVAUX.

Membres suppléants

Pascal JEAN, Philippe GILLES, Léopold REMY, Gérard BOURY, Jean-Michel DENHEZ

La commission Centre de Valorisation Energétique :

Vice-président :

René DUBUS (CAPH)

Membres :

QUIEVY Michel, BILLOIR Michel, LECOMTE José, BRACHOT Roger, DENHEZ Jean-Michel, PRUVOST Pascal, FONTAINE Bernard, VOET Jean-Marie, FRISON Erich et BOURY Gérard.

La commission déchèteries :

Vice-présidents :

Léopold REMY (CCCO), LEFEBVRE Michel (CAPH) et Bruno LECLERCQ (SYCTOMEC)

Membres :

DEVAUX Gérard, LECLERCQ Bruno, GUEPIN Yves, CORNET Jules, CASTIGLIONE Salvatore, DEFOSSE Gilbert, DELCROIX Jacques, COLIN Clotaire, QUIEVY Michel, BRIDENNE Georges, LEDUC Roland, LEDUC Daniel et DUBOIS Jacques.

La commission tri sélectif - déchets verts - encombrants :

Vice-président :

Jacques DUBOIS (CAPH)

Membres :

DEVAUX Gérard, LOUBERT Michel, LECLERCQ Bruno, GUEPIN Yves, LECOMTE José, CORNET Jules, MARIAGE Francis, DELCROIX Jacques, JEAN Pascal, COLIN Clotaire, BRACHOT Roger, FRISON Erich, BRIDENNE Georges, BRICOUT Patrice, BRAY Danielle, LESOIN Jean-Marie et LEDUC Daniel.

La commission finances :

Vice-présidents :

DEVAUX Gérard (SYCTOMEC) et GILLES Philippe (CCCO)

Membres :

BONNAIRE André, JEAN Pascal, DUBOIS Jacques, DÉFOSSÉ Gilbert, SALIGOT Bruno, DELECLUSE Marc, LEDUC Roland, PARENT Jacques.

La commission information - communication - prospectives :

Vice-président :

Michel LOUBERT (CCCO)

Membres :

LEFEBVRE Michel, REMY Léopold, DEVAUX Gérard, QUIEVY Michel, FONTAINE Bernard, VOET Jean-Marie, BRAY Danielle, LESOIN Jean-Marie, DELECLUSE Marc, PRUVOST Pascal, BOURY Gérard, SOPO Bernadette, WALEMME Thierry (fin 2012).

En plus de toutes ces commissions le SIAVED dispose d'un Comité de Suivi.

Le comité de suivi :

Son rôle :

Dans un souci majeur de transparence, le syndicat a mis en place en avril 1999 un comité de suivi chargé de suivre l'évolution des travaux de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis en 2002 ceux de la plateforme de compostage des déchets verts et fermentescibles de la société RECYDEM. Un beau geste, alors que rien ne l'y obligeait.

Le syndicat aurait pu attendre l'installation d'une Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) relevant de l'autorité du préfet. Le comité de suivi se réunit une fois par semestre.

Sa composition :

Sa composition n'est pas figée et le comité de suivi accueille toutes les personnes soucieuses de leur environnement et de l'amélioration de leur cadre de vie. Aussi, le comité de suivi compte les représentants des communes, les associations touchant à l'environnement (chasseurs, pêcheurs et écologistes), les commerçants, les comités de quartier, les pharmaciens, les combattants du feu, les médecins, les bailleurs, les locataires et la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV)...

Les moyens humains

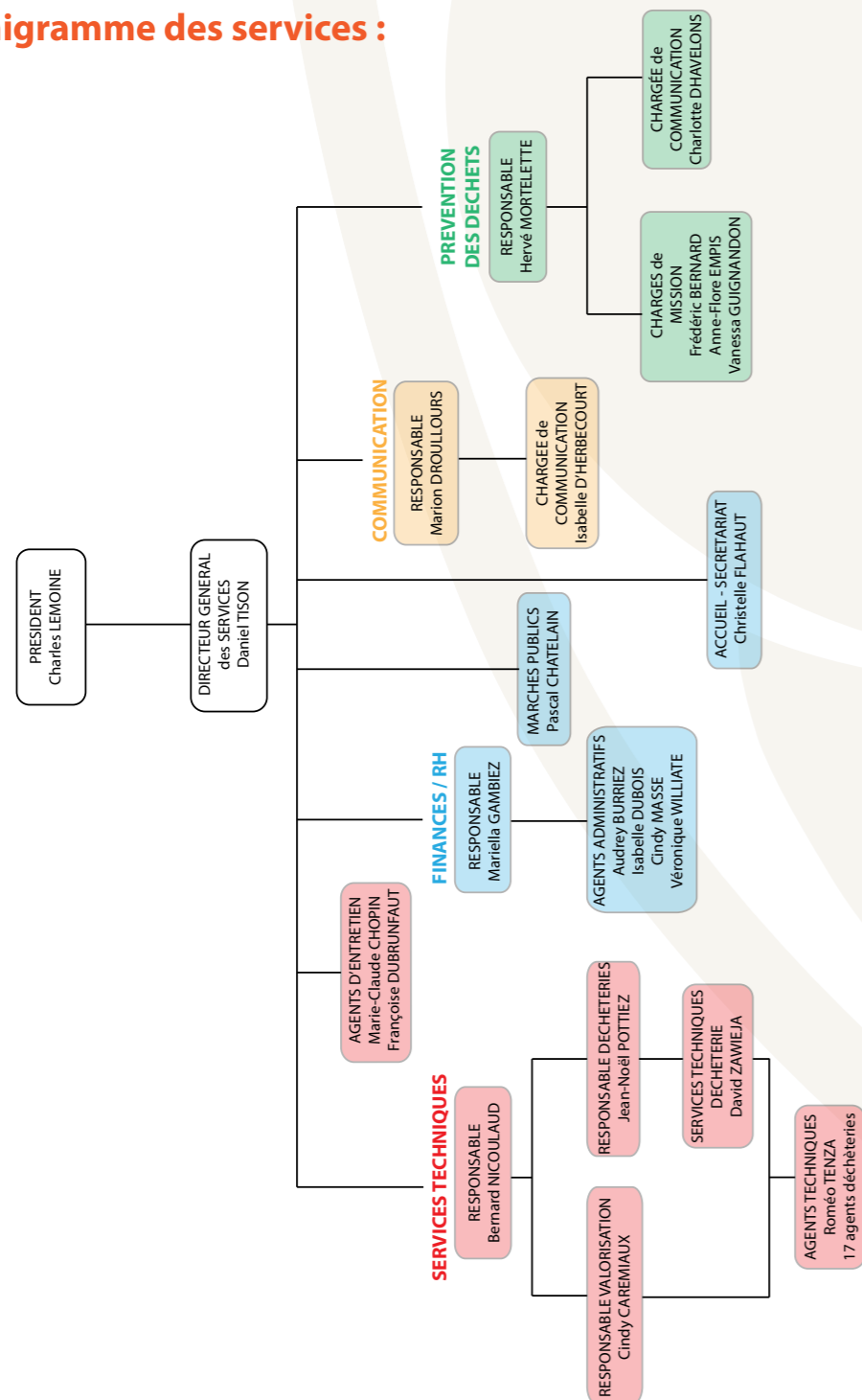
Au 31 décembre 2012, le SIAVED comptait 39 agents.

Le service administration générale composé de 17 personnes, a en charge la gestion administrative du Syndicat, le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus, la comptabilité, la paie, la gestion des ressources humaines et la communication.

Le service technique a en charge principalement la gestion technique du traitement des déchets.

Depuis la fin 2010, le SIAVED est porteur du programme local de prévention des déchets BOREAL. Un chargé de mission compostage a été embauché mi 2012 renforçant l'équipe déjà existante composée d'un animateur, d'une chargée de communication et de deux chargées de mission.

Organigramme des services :

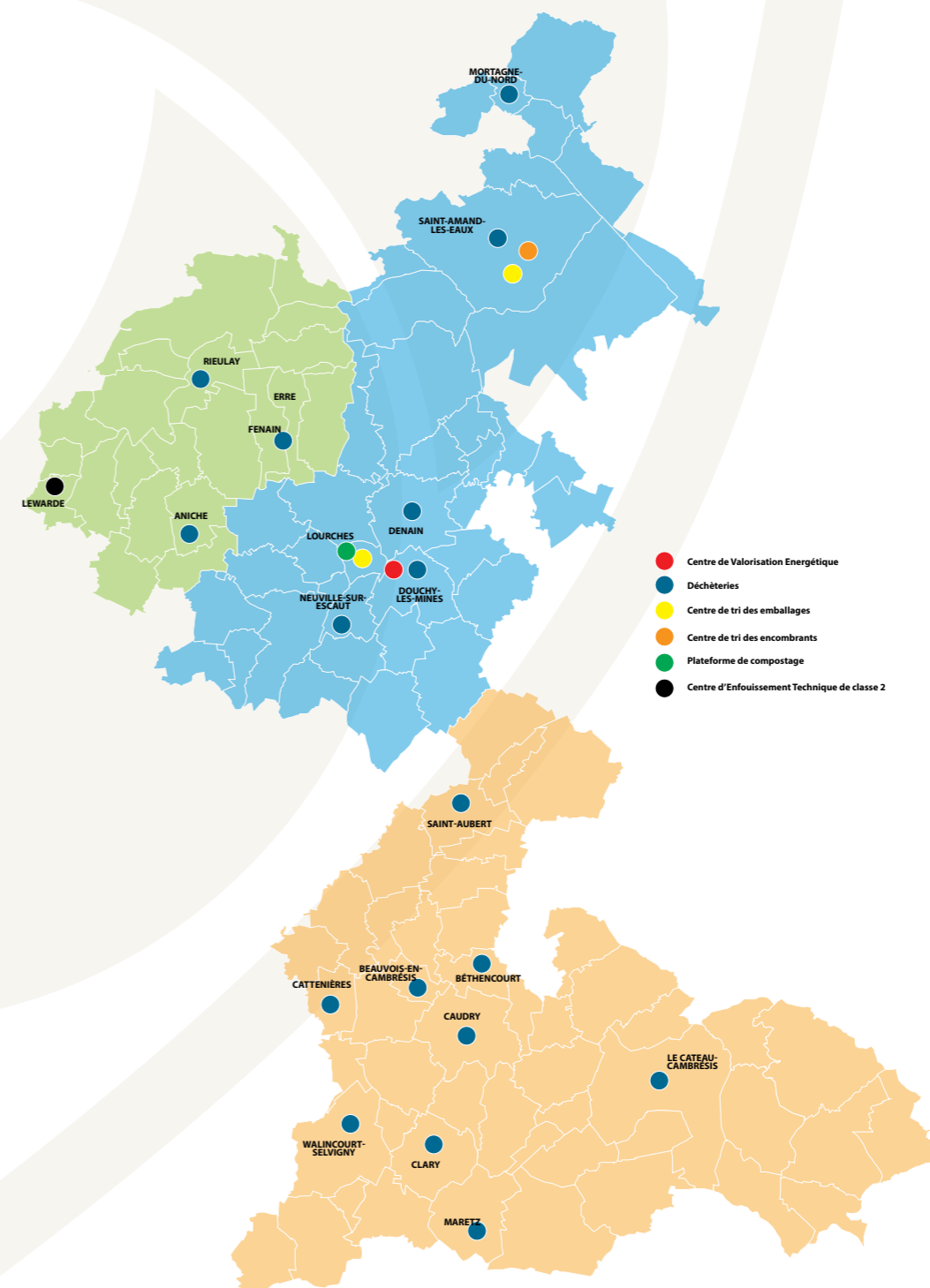


Les outils

Le SIAVED est propriétaire d'un centre de valorisation énergétique, situé sur le territoire de Douchy les Mines, et de 16 déchèteries et 1 mise à disposition réparties sur l'ensemble des 109 communes adhérentes.

De plus, le SIAVED gère sous contrat une partie de ses déchets dans :

une déchèterie mise à sa disposition sur le secteur de l'Amandinois.
trois centres de tri des emballages ménagers (Anzin, Louches et Saint-Amand-les-Eaux),
deux centres de tri d'encombrants (Noyelles-Godault et Saint-Amand-les-Eaux),
deux plateformes de compostage des déchets verts (Louches et Naves),
deux centres d'enfouissement de déchets ultimes (Curgies et Lewarde),



Les évènements marquants de l'année

Les inaugurations des déchèteries de Mortagne-du-Nord et de Denain.



Mortagne-du-Nord le 26 avril 2012



Denain le 7 juillet 2012

La signature de la convention pour la promotion du réemploi et de la réutilisation en déchèteries.

Cette convention est établie pour une année d'expérimentation du 01 octobre 2012 au 30 septembre 2013. Trois acteurs prennent part dans cette initiative du SIAVED : Action basée à Avesnes-les-Aubert, Rien à jeter basée à Fressies et SMS basée à Cambrai. Ces associations sont installées tous les jours sur les déchèteries du Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis (SYCTOMEC) pour collecter les déchets réutilisables des usagers du Caudrésis/Catésis.



En prenant entièrement en charge le financement de cette action, le SIAVED espère mettre en place un réseau de valoristes avec l'adhésion de nouvelles associations et étendre son action sur l'ensemble des déchèteries de son territoire.



La signature de la convention de participation aux Bravos l'Entreprise.

Le principe des « Bravo l'Entreprise » : amener des jeunes de classes de 4^e et 3^e et des entrepreneurs à se rencontrer de façon durable sur le terrain de l'entreprise au travers d'une démarche active.

Le collège Turgot a voulu travailler avec le SIAVED pour les Bravos de l'industrie. Ils ont visité le centre de valorisation énergétique de Douchy les Mines en novembre 2012 et ont signé la convention de partenariat.

Le projet consiste à réaliser une exposition itinérante et une maquette présentant le principe de la cogénération mise en place par le SIAVED en 2013.



Les marchés publics attribués en 2012.

> Travaux pour la réalisation de mesures en semi-continu des dioxines furanes sur les deux cheminées du CVE de Douchy-les-Mines.

> Mission AMO pour le nouveau marché d'exploitation du CVE de Douchy.



Indicateurs d'activité

Type de collecte

224 228 tonnes de déchets collectés
soit 746,7 Kg par habitant

porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	40 %	88 692 tonnes	307 Kg / hab.
	Collecte sélective	13,6 %	30 537 tonnes	106 Kg / hab.
	Déchets Verts	4 %	8 900 tonnes	31 Kg / hab.
	Encombrants	3,6 %	7 993 tonnes	27,7 Kg / hab.
	Déchèteries	32,4 %	73 953 tonnes	256 Kg / hab.
	Déchets Hospitaliers	2,5 %	5 485 tonnes	19 Kg / hab.
	Déchets des professionnels	3,9 %	8 668 tonnes	30 Kg / hab.

Type de valorisation et élimination

Valorisation matière	47 %	104 238 tonnes
Valorisation énergétique	43 %	101 780 tonnes
Enfouissement	10 %	18 210 tonnes

Indicateurs financiers

Budget 2012

Total dépenses réelles réalisées :
27 695 824 €

Contribution totale des adhérents

Contribution : **22 206 772 €**

Evolution 2011/2012
0 %

Le Syndicat met à disposition des ménages de ses adhérents un réseau de 17 déchèteries. Présentes sur l'ensemble du territoire elles sont gratuites sur simple présentation d'une carte d'accès.

Le SIAVED a cette volonté forte de tisser un véritable réseau afin que chaque foyer puisse y déposer ses déchets dans un minimum de kilomètres et de temps. Aujourd'hui, les déchèteries permettent d'éviter la prolifération de dépôts sauvages en augmentant les flux et en assurant une valorisation et un traitement de leurs déchets.

Les déchèteries du SIAVED



Un réseau de 17 déchèteries

Ces implantations réparties sur l'ensemble du territoire répondent à plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins quotidiens du public,
- supprimer les dépôts sauvages,
- favoriser le recyclage et la valorisation,
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Présentation des déchèteries

Coeur d'Ostrevent



Porte du Hainaut



SYCTOMECC



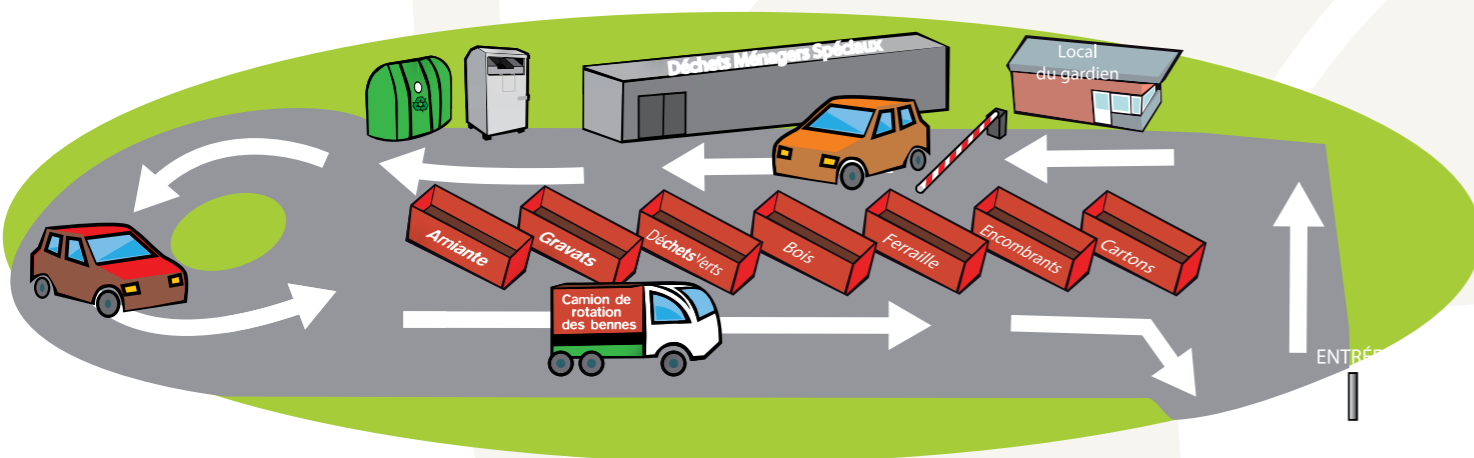
Les déchèteries du SIAVED sont ouvertes gratuitement et indistinctement aux habitants du territoire du SIAVED et aux communes d'autres collectivités voisines ayant signé une convention (Awoingt, Cauroir, Iwuy, Rieux-en-Cambrésis, Séranvillers-Foreville, Villers-en-Cauchies et Wambaix).

Le gardiennage des déchèteries de Douchy-les-Mines, Erre, Neuville-sur-Escaut, Aniche, Rieulay est confié à la société Recydem, située à Lourches. Les déchèteries de Béthencourt, Marez, Beauvois, Caudry, Cattenières, Saint-Aubert*, Walincourt-Selvigny, Denain et Mortagne-du-Nord sont exploitées en régie. Par contre, pour celle de Le Cateau Cambrésis, la gestion du personnel et celle du haut de quai ont été confiées à la société SITA.

Enfin, la déchèterie de St-Amand-les-Eaux appartient à la société Malaquin mais est mise à disposition des usagers du SIAVED.

** dans une logique territoriale, la déchèterie de Saint-Aubert a rejoint le mode de gestion des déchèteries de la zone sud.*

Denain & Mortagne : nouvelle génération de déchèteries



Après un vaste programme de rénovation entrepris il y a plusieurs années, des déchèteries «nouvelle génération» ont été mises en service en 2012.

Soucieux de la protection de l'environnement, le SIAVED a souhaité intégrer ces deux nouveaux outils dans une gestion territoriale et durable des déchets.

Les innovations sont :

- le local consacré à la réutilisation des encombrants,
- le parcours pédagogique en direction des scolaires,
- la différenciation des flux routiers pour les camions et les véhicules légers.

Et suite à l'évolution des normes pour les Etablissements Recevant du Public (EPR), les nouvelles déchèteries disposent d'un quai fixe placé à une hauteur de 2,50 mètres avec un dispositif anti chutes, de garde-corps en bout de bennes et de trottoirs près de celles-ci afin de mettre l'utilisateur en sécurité.

Enfin, la signalétique a été repensée suivant les préconisations de l'ADEME.



Exutoires

Flux de déchets acceptés	Types de traitement	Lieu	Filières
Gravats	Valorisation matière	RECYDEM MALAQUIN	Travaux publics
Ferraille	Valorisation matière	RECYDEM MALAQUIN	Aciéries
Papiers cartons	Valorisation matière	RECYDEM MALAQUIN	Industrie papetière
Bois	Valorisation matière ou énergétique	RECYDEM NORVALO MALAQUIN	Combustible ou bois aggloméré
Encombrants	Recyclage Valorisation	RECYDEM MALAQUIN	Cf. Traitement des encombrants en porte à porte
Déchets verts	Compostage	RECYDEM TERRALYS MALAQUIN	Compost
Déchets ménagers spéciaux	Récupération matière	SANINORD MALAQUIN	Centres de traitement agréés
Emballages souillés	Récupération matière	RECYDEM MALAQUIN	Centres de traitement agréés
Amiante	Mise en CET	RECYDEM MALAQUIN	
Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques	Recyclage	ENVIE 2E	remis en état et réutilisés ou transformés en matières premières ou énergie

De plus, depuis octobre 2012, un partenariat avec trois associations locales a été signé pour promouvoir la réutilisation et le réemploi en déchèteries. Action, SMS et Rien à Jeter, ont donc placé sur les déchèteries du Sud (Catésis-Caudrésis) des valoristes qui sont chargés de récupérer les déchets pouvant être réutilisés.



Tonnages

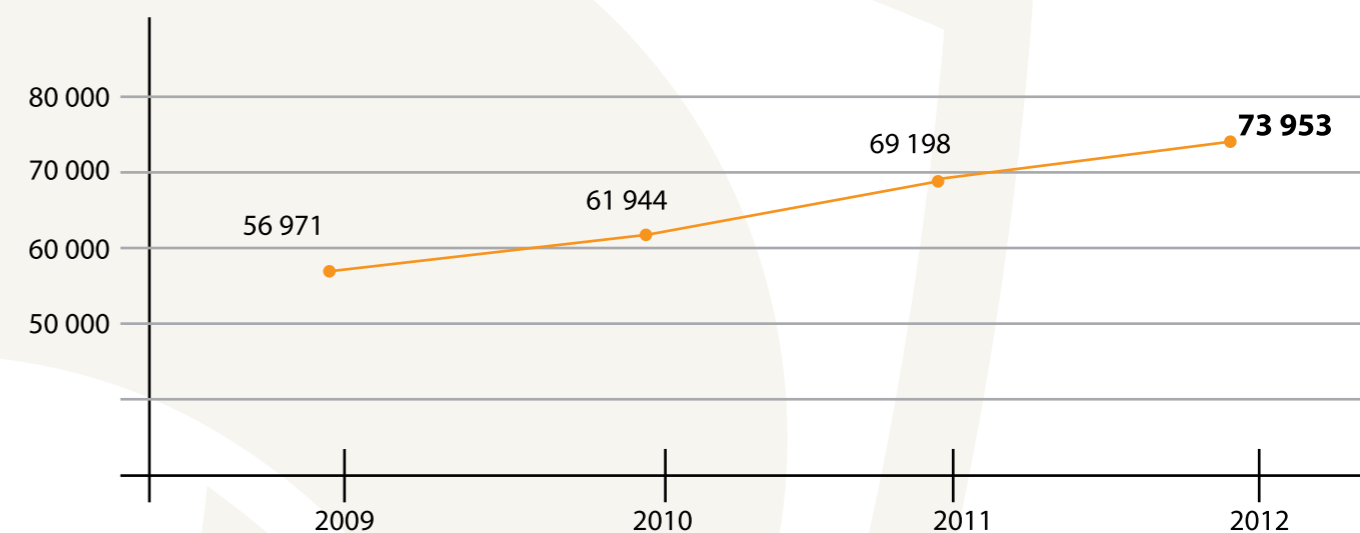
La population du syndicat est en 2012 de 288 642 habitants. Le ratio collecté par an et par habitant représente **256 kg** contre **246 kg** en 2011.



Tonnages collectés en déchèterie (D3E inclus)

Déchèteries	2011	2012
Aniche	5 622	5 748
Douchy-les-Mines	12 835	12 337
Erre	8 047	7 312
Neuville-sur-Escaut	6 379	6 118
Rieulay	6 098	6 779
Le Cateau	2 691	2 878
TOTAL déchèteries en exploitation	41 672	41 172
Beauvois	2 353	2 557
Béthencourt	488	499
Cattenières	881	833
Caudry	8 280	9 074
Clary (nouvelle en 2012)		725
Maretz	600	633
St Aubert	6 441	6 552
Walincourt	882	989
Denain (de juillet à décembre)		2 584
Mortagne-du-Nord (de mars à décembre)		1 752
TOTAL déchèteries en régie	19 925	26 198
St Amand	7 601	6 583
TOTAL déchèterie mise à disposition	7 601	6 583
TONNAGES TOTAL	69 198	73 953

Graphique d'évolution des tonnages en déchèteries



Tonnages collectés en déchèterie par gisements

Gisements	2011	2012
Amiante	1 133	1 190
Bois	6 038	6 591
Cartons	1 604	1 630
Déchets Verts	15 384	17 278
Emballages Souillés	35	41
DMS	382	496
Encombrants	14 115	15 409
Ferraille	1 098	1 098
Gravats	28 387	29 176
D3E	1 022	1 044
TONNAGES TOTAL	69 198	73 953

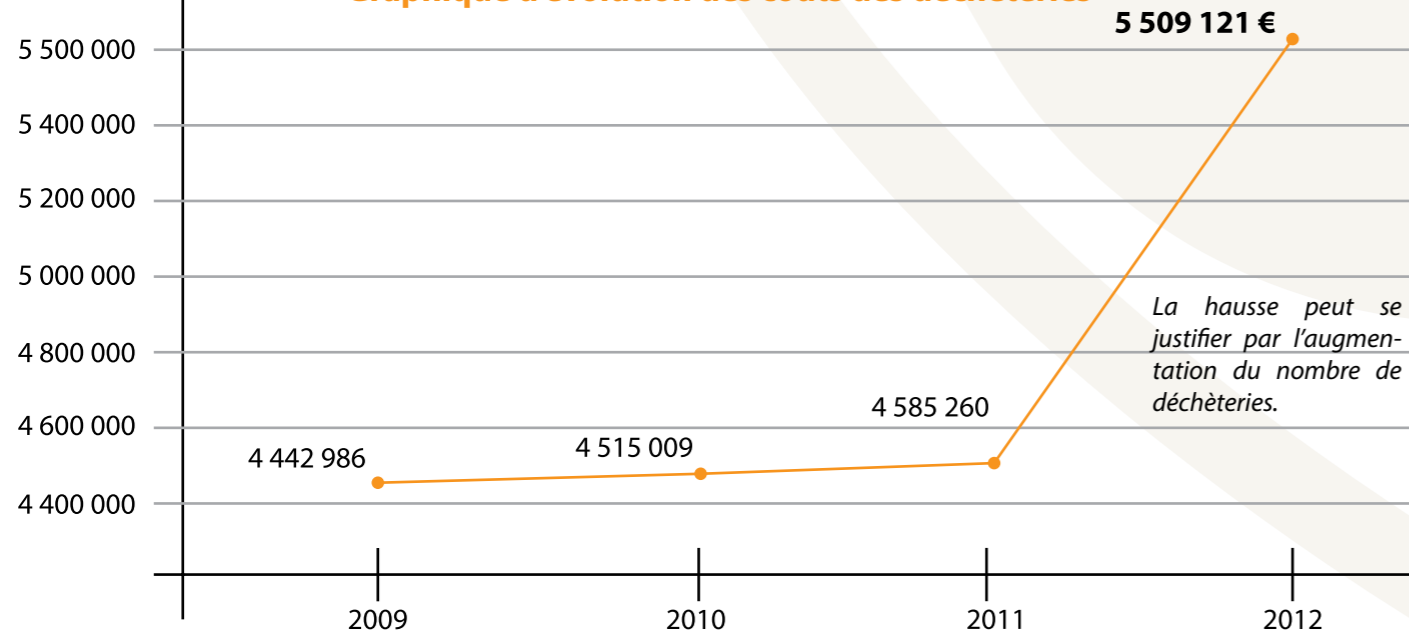
Pour rappel, depuis la création du syndicat, son territoire n'a cessé d'évoluer augmentant ainsi chaque année le nombre de déchèteries. De plus, pour garantir un service de proximité de qualité à nos usagers, le SIAVED a construit 2 nouvelles déchèteries en 2012.

Les coûts

Ce coût comprend les emprunts, les coûts de transport, traitement et partie fixe, les coûts de mise en CET et incinération.

Déchèteries	Tonnages	Coût total	Coût/tonne
Aniche	5 748	494 052 €	85,95 €
Douchy-les-Mines	12 337	703 211 €	57,00 €
Erre	7 312	512 733 €	70,12 €
Neuville-sur-Escout	6 118	434 767 €	71,06 €
Rieulay	6 779	545 755 €	80,51 €
Le Cateau	2 878	238 829 €	82,98 €
TOTAL déchèteries en exploitation	41 172	2 929 347 €	71,15 €
Beauvois	2 557	198 997 €	77,82 €
Béthencourt	499	62 962 €	126,18 €
Cattenières	833	74 564 €	89,51 €
Caudry	9 074	618 790 €	68,19 €
Clary (nouvelle en 2012)	725	81 286 €	112,12 €
Maretz	633	65 861 €	104,05 €
St Aubert	6 552	471 816 €	72,01 €
Walincourt	989	89 165 €	90,16 €
Denain (de juillet à décembre)	2 584	204 836 €	79,27 €
Mortagne-du-Nord (de mars à décembre)	1 752	183 456 €	104,71 €
TOTAL déchèteries en régie	26 198	2 051 733 €	78,32 €
St Amand	6 583	528 041 €	80,21 €
TOTAL déchèterie mise à disposition	6 583	528 041 €	80,21 €
TONNAGES TOTAL	73 953	5 509 121 €	74,49 €

Graphique d'évolution des coûts des déchèteries



Déchèteries aux commerçants et artisans

Les commerçants et artisans peuvent se rendre sur les déchèteries du territoire sous conditions particulières tarifaires :

Déchets concernés	Tarifs
Gravats sans amiante	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets tout venant	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets verts	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets Ménagers Spéciaux	facturation par tranche de 10kg soit 15 € minimum

Recettes des artisans par déchèterie

Déchèteries	Nombre de passages *	Nombre d'artisans passés *	Recettes 2012
Aniche	91	10	3 725
Erre	211	15	7 050
Rieulay	86	11	2 975
TOTAL CCCO	388	36	13 750
Neuville-sur-Escout	89	9	2 730
Douchy-les-Mines	95	19	3 785
Denain (de juillet à décembre)	14	7	475
Mortagne-du-Nord (d'avril à décembre)	59	2	2 300
St Amand			
TOTAL CAPH	257	37	9 290
St Aubert	56	9	2 150
Le Cateau	126	21	3 825
Beauvois	75	11	2 090
Béthencourt			
Cattenières			
Caudry	191	33	7 035
Maretz			
Walincourt	1	1	50
Clary (nouvelle en 2012)			
TOTAL SYCTOMEC	449	75	15 150
TOTAL	1 094	148	38 190

* plusieurs types de déchets peuvent être déposés par passage et un artisan peut faire plusieurs passages dans la même ou dans plusieurs déchèteries.

Le point sur les Déchets Electriques et Electroniques d'Equipement

Source : Eco-système

Tableau récapitulatif de la collecte 2012 des DEEE

Collecte des DEEE	Nombre d'appareils en 2012	Progression des flux 2011/2012
Grands Electroménagers hors froid	2 656	- 8,7 %
Grands Electroménagers froid	3 242	34,8 %
Ecrans	26 271	9,1 %
Petits Electroménagers	85 002	- 7,3 %
TOTAL	117 171	6,4 %

La valorisation effectuée à partir des DEEE

Quantité de DEEE traités	Poids (tonnes)
Poids de matières recyclées	823
Poids de matières valorisées énergétiquement	63
QUANTITE TOTALE VALORISEE	886
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	120

Matières obtenues	Poids (tonnes)	Pourcentage
Ferraille	302	30%
Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, ...)	128	13%
Plastique recyclé	200	20%
Minéraux (verre, ciment, ...)	16	2%
Tubes cathodiques	290	29%
Déchets	69	7%
Autres (composants dangereux, ...)	49	5%



Matières recyclées

Source : Eco-système

L'obtention de matières premières secondaires est essentielle pour économiser les ressources de notre planète. Pour chaque matière, nous avons illustré ce que représente l'effort consenti par la population de notre territoire pour l'année 2012.

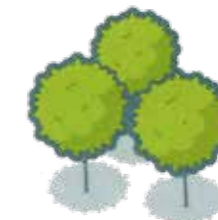


Nous avons participé à l'économie de

1 259 barils de pétrole brut

Ce qui nous a permis d'éviter l'émission de

617 tonnes de CO₂



Ferraille

Nous avons permis le recyclage de :

302 tonnes de ferraille

La production de fer à partir de ferraille permet un gain d'énergie et une réduction des émissions de CO₂ importants par rapport à la production de fer à partir de minerai.

Energie économisée : **192 981 kWh**

> soit la consommation énergétique annuelle de **9,3 ménages**



Emissions de CO₂ évitées : **293 tonnes**



Métaux non ferreux

Nous avons permis le recyclage de :

128 tonnes de métaux non ferreux

La matière recyclée permet d'économiser par rapport à la production de la matière vierge :

Energie économisée : **981 780 kWh**

> soit la consommation énergétique annuelle de **47,2 ménages**



Emissions de CO₂ évitées : **279 tonnes**



Plastiques

Nous avons permis le recyclage de :

200 tonnes de plastique

La matière recyclée permet, par rapport à la production de la matière vierge :



Une économie de **200 190 litres de pétrole brut**



Tubes cathodiques

Nous avons permis le recyclage de :

244 tonnes de verre (verre au plomb et verre au baryum)

L'usine d'incinération de Douchy-les-Mines a vu le jour en 1977 avant de se transformer en 2005 en un centre de valorisation énergétique avec **production d'électricité**.

L'installation traite dans **le respect des normes européennes** en matière de rejets atmosphériques, les déchets ménagers et assimilés (DMA) et les déchets d'activités de soins.

Elle traite chaque année plus de **90 000 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, dont **6 000 tonnes** de déchets ménagers banals et **6 000 tonnes** de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

L'incinération des DMA produit des mâchefers et des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) qui sont valorisés.

Le CVE en chiffres

93 121
Tonnes
incinérées

80 667 t
OMR

5 485 t
Déchets
hospitaliers

4 556 t
Refus
collecte
sélective

2 413 t
refus
encombrants

100%
Valorisation
matière

19 500 t
Mâchefers

3 537 t
REFIOM

66,3 %
Valorisation
énergétique

43 245
MWh
produit

1
contrat d'
exploitation
TIRU

| Performance énergétique

Les installations sont considérées comme des centres de valorisation énergétique si leur rendement est égal ou supérieur à 0,60 pour des installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1er janvier 2009.

Pour l'année 2012, le calcul de la performance énergétique, hors consommation de l'usine, donne le résultat de **66,3%**.

| Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les camions de collecte des déchets entrent sur le site. Ils sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis sont pesés grâce à un pont bascule avant de se déverser dans la fosse.



Le grappin alimente en déchets les trémies des fours. Par gravité, les fours sont chargés et la régulation de la quantité de déchets est réalisée au moyen d'une table d'alimentation équipée d'un poussoir.



Lors de la combustion, les déchets libèrent des gaz chargés en énergie et en polluants. L'énergie est récupérée sous forme de vapeur grâce à une chaudière et est ensuite transformée en électricité au moyen d'un groupe turbo-alternateur (GTA).



La pollution des gaz est traitée sous deux formes :
Un électro filtre qui capte les poussières en suspension,

Un système de traitement gazeux qui injecte du bicarbonate de soude et du charbon actif « bicar » dans les gaz issus de la combustion des déchets.

Ce système de traitement gazeux composé d'un broyeur à bicar et d'un filtre à manches captant les particules de bicar permet de neutraliser les acides contenus dans les gaz.

En fin de parcours ceux-ci sont analysés en continu suivant la réglementation en vigueur.

Ces analyses permettent de réguler automatiquement le système de traitement gazeux.

En fin de combustion des déchets ménagers et assimilés, la partie minérale (mâchefers) est éteinte dans un puits à mâchefers rempli d'eau. Ces minéraux sont stockés et envoyés pour traitement sur la plateforme de valorisation à la société RECY-DEM. Il en ressort 25% du tonnage entrant.



| Le traitement des DASRI

Depuis 1994, le Centre de Valorisation Énergétique de Douchy-les-Mines dispose d'une chaîne de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), appelés plus communément déchets hospitaliers.

Les centres hospitaliers, les cliniques, les professions libérales de santé et les pharmacies du Nord-Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise utilisent le savoir-faire du SIAVED pour traiter leurs déchets.

Dès leur entrée sur le site, les camions sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis pesés grâce au pont bascule. Les chauffeurs des camions vont décharger les grands récipients vrac (GRV) dans un local spécifique.



Enfin, le CVE produit des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) qui sont des particules solides contenues dans les gaz de combustion captés par les électrofiltres et les filtres à manches.

En moyenne, les REFIOM représentent 2,8% du tonnage entrant. Ils sont traités dans les mines de sel en Allemagne et pour cela il est nécessaire d'obtenir des autorisations de transport transfrontalier, délivrées par les services des différents états traversés. Ils sont utilisés comme matériaux d'étalement dans les mines de sel (valorisation matière 100%).



Sur présentation du bordereau de suivi de déchets (BSD), l'opérateur contrôle les renseignements contenus dans celui-ci (identité du producteur, du collecteur, date du chargement et nombre de bacs).

Selon les clients, le lecteur informatique enregistre les informations contenues soit dans un code barre soit dans une puce RFID (collecteur et producteur).

La chaîne est équipée d'un système de préemption des bacs permettant d'accepter un grand nombre de bacs à préemption latérale.



L'opérateur DH charge la chaîne en indiquant par collecteur les date et heure d'arrivée. L'enregistrement du poids du bac est réalisé automatiquement et l'ensemble de ces informations, y compris celles contenues dans les puces RFID, sont transmises à la base de données. Le GRV est ensuite transféré vers la trémie de chargement des fours, sans autre manipulation. Les déchets sont incinérés aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.



L'exploitation du CVE

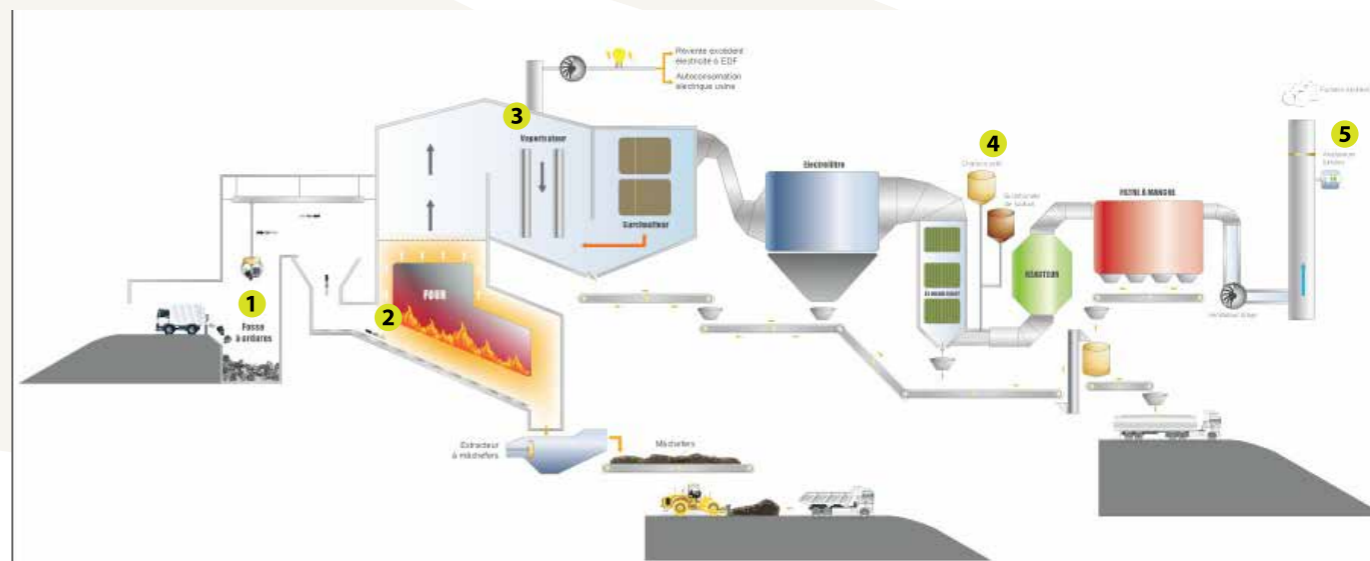
L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Douchy-les-Mines a été confiée par le SIAVED à la société CIDEME (Groupe TIRU) qui détient jusqu'en décembre 2014, un contrat d'exploitation, qui reste la propriété du SIAVED.

Le traitement

Traitement des déchets ménagers, des déchets hospitaliers et des déchets des professionnels :

	Tonnage	Coût du marché
Au CVE de Douchy		
CAPH	39 651	
CCCO	16 154	
SYCTOMECC	18 360	
DASRI	5 485	
AUTRES COLLECTIVITES	4 803	
PROFESSIONNELS et refus de tri CS	8 668	
TOTAL Incinérés CVE Douchy	93 121	4 941 649 €
Au CVE de Saint-Saulve (ECOVALOR)		
CAPH	5 654	
TOTAL Incinérés CVE St-Saulve	5 654	457 801 €
Mise en CET		
OM CCCO	3 058	
OM CAPH	165	
OM SYCTOMECC	390	
Suite arrêt de four ou régulation CVE	1 135	
Refus de tri de la collecte sélective	178	
TOTAL Mise en CET	4 926	442 879 €

Le fonctionnement du CVE



- 1 Déchets
93 121 tonnes
- 2 Incinération
Mâchefers
19 500 tonnes
- 3 Production d'énergie
- 4 Contrôle qualité
- 5 Traitement des fumées

Caractéristiques du CVE :

2 fours Martin à grille - capacité horaire de 5,5 t/four - puissance thermique de 12,5 mW/four
 2 chaudières - Constructeur Leroux et Lotz
 1 Groupe Turbo Alternateur - Construction d'Alstom - puissance électrique de 6 MW

Les résidus et rejets de traitement

Production de mâchefers

La production de mâchefers issus de l'incinération en 2012 s'élève à 19 500 tonnes. Ce qui représente 25 % du tonnage entrant.

Production de REFIOM

3 537 tonnes de REFIOM produites représentant 2,8 % du tonnage entrant.



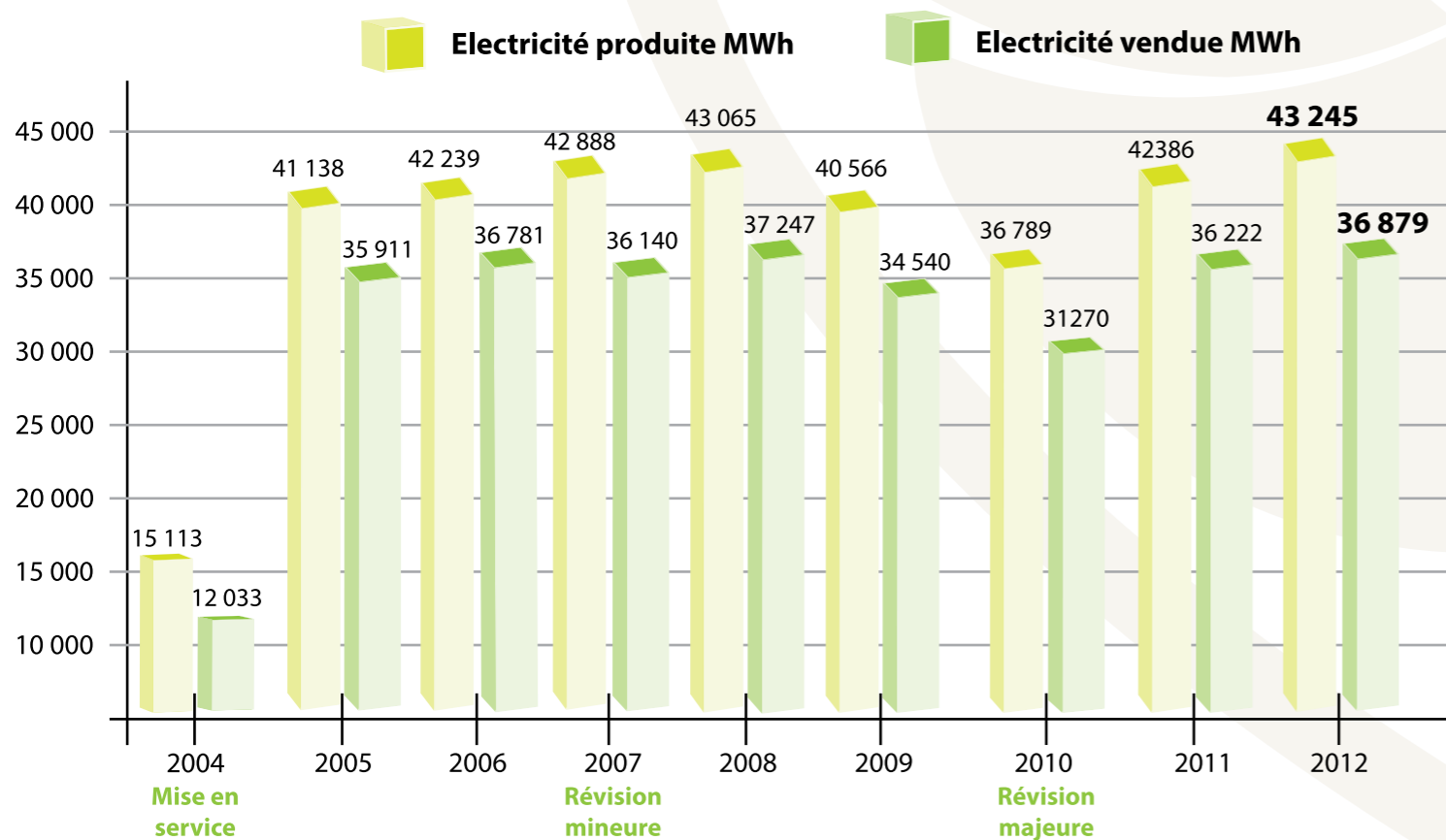
La production d'énergie

HEURE DE MARCHE	DISPONIBILITE	ARRETS TECHNIQUES		PRODUCTION DE VAPEUR	TONNAGE DECHETS TRAITES
		Nombre	Durée		
Ligne n°1	92,93 %	2 maintenance	532 h	115 520 tonnes	93 121 tonnes
		4 incident	88 h		
Ligne n°2	94,14 %	2 maintenance	456 h	117 965 tonnes	
		4 incident	57 h		
GTA	97,83 %	1 maintenance	180 h	PRODUCTION D'ELECTRICITE	
		2 incident	9 h	43 245 MWh	

La production de vapeur est stable : 233 485 tonnes soit + 4,76 % par rapport à 2011. Avec 43 245 MWh, la production énergétique électrique a augmenté (+ 2 % par rapport à 2011 où il y avait eu la révision majeure). 85,3% de cette énergie (36 879 MWh) sont exportés vers le réseau EDF et le reste consommé par le CVE et le SIAVED.

Avec 2,51 tonnes, le rendement de la récupération énergétique (tonne de vapeur produite/tonne incinérée) a légèrement augmenté + 1,71 % et les rendements annuels de la valorisation énergétique sont à un bon niveau (184,7 kWh produit par 1,71 T vapeur).

Au sens réglementaire, le taux de valorisation énergétique de l'installation est de 66,3% et donc supérieur à la limite des 60%. Le SIAVED peut donc prétendre à l'application d'un taux réduit de TGAP.



Le respect des normes environnementales

Les règles strictes de l'incinération : les incinérateurs sont des installations industrielles de combustion qui sont les plus contrôlées en France et en Europe et dont les émissions sont les plus limitées par la réglementation. Pour les fumées, par exemple, plusieurs paramètres ou substances doivent être mesurés et analysés, parfois en continu : poussières, carbone organique total, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, oxydes d'azotes, monoxyde de carbone, vapeur d'eau, dioxines... L'arrêté du 3 août 2010 impose la réalisation de la mesure en semi-continu des émissions de dioxines et furannes sur toutes les usines d'incinération des déchets non dangereux à compter du 1er juillet 2014.

Ainsi le CVE de Douchy-les-Mines est étroitement contrôlé et surveillé, non seulement par les services du SIAVED, qui s'entourent d'auditeurs extérieurs, mais aussi des communes voisines et des associations environnementales adhérentes au comité de suivi et à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance).

Le coût du CVE

Les coûts et tonnages du CVE de Douchy-les-Mines (hors investissements)

	Tonnages	Coûts HT du marché	
Partie fixe		2 130 980 €	
Partie variable	Déchets ménagers	1 407 956 €	
	Déchets ménagers banals et déchets indésirables de la collecte sélective	135 145 €	
	Déchets hospitaliers	358 486 €	
	Bicarbonate	355 925 €	
	sous total marché * d'exploitation CVE	93 121	4 388 492 €
	REFIOM (tonnage produit par l'incinération)	3 537	553 157 €
coût d'exploitation général (hors investissement)		4 941 649 €	

* La révision des prix définitive n'est pas connue à ce jour.

Les déchets verts porte à porte ou points de collecte

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte des déchets verts en porte à porte ou en point de collecte.

Ces déchets une fois collectés sont transformés en compost, qui sert ensuite d'amendement organique à l'agriculture, conformément aux normes NFU-44-051.

En 2012, on observe une baisse des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte et points d'apports volontaires, mais parallèlement les apports en déchèteries augmentent.

Les déchets verts en chiffres

26 178 t
de déchets
verts

8 900 t
en porte
à porte
et apports
volontaires

17 278 t
en
déchèteries

2
plates-formes
de compostage

Les différents modes de collecte

Sur le territoire du SIAVED, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour cinq flux de déchets différents :

- > pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SIAVED,
- > Pour les déchets végétaux collectés en porte à porte chez l'habitant comme pour la CCCO,
- > pour les déchets végétaux collectés dans le réseau de déchèteries du SIAVED,
- > pour les déchets végétaux collectés en points d'apports avec 7 « espaces déchets verts » sur l'ensemble du territoire de la CAPH,
- > pour les déchets organiques par le compostage à domicile.



Pour cette dernière voie, le programme de prévention des déchets du SIAVED, Boréal, met à disposition du public des composteurs individuels.

Les plates-formes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 2 plates-formes privées de compostage, une située à Louches sur le territoire du SIAVED et une à Naves sur un territoire voisin.

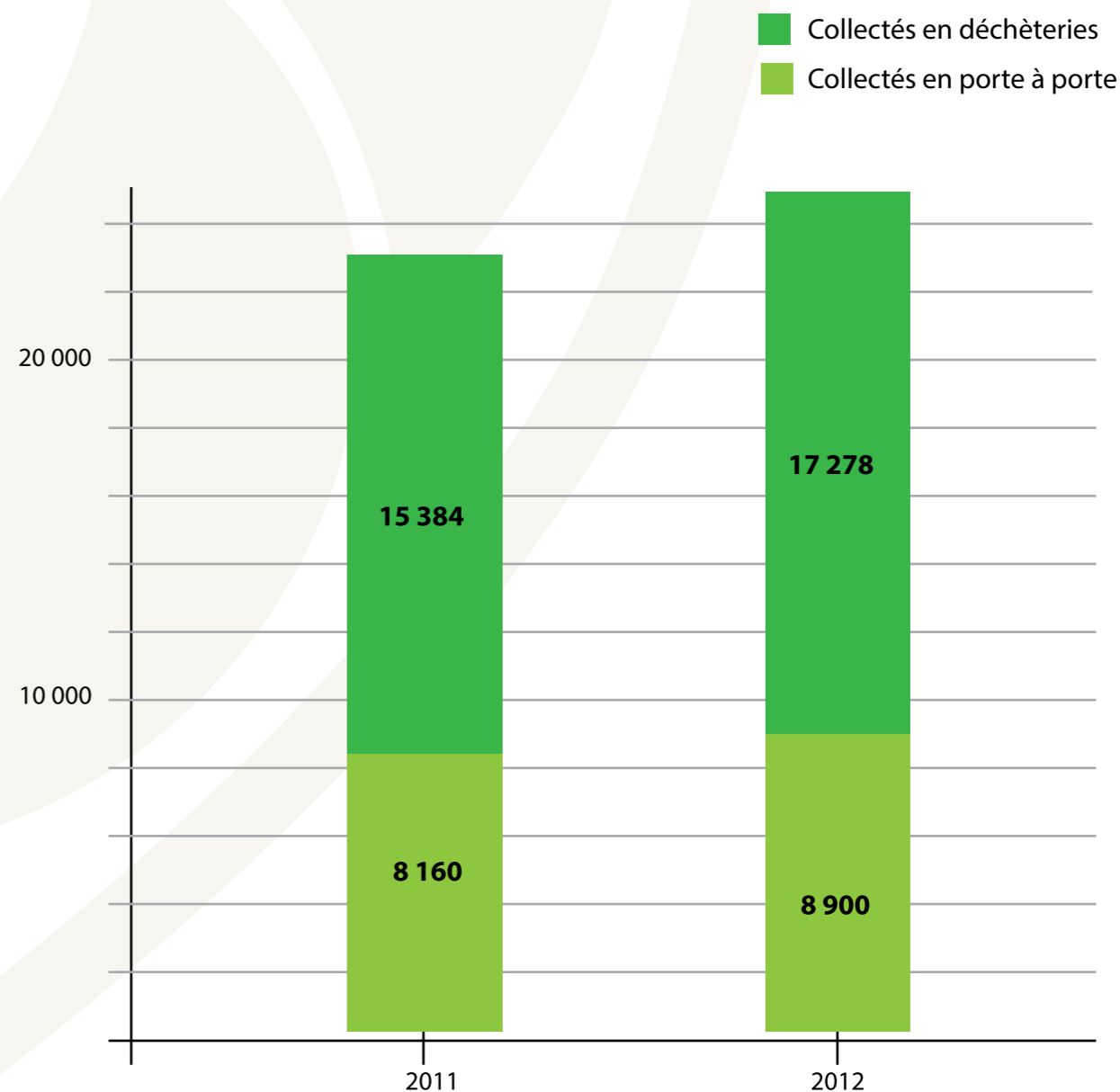
La CAPH a mis en place 7 points de collecte des déchets verts : Escaupont, Haulchin-Thiant, La Sentinelle, Trith-st-léger, Wallers, Denain et Haveluy d'avril à juin.



Tonnages des déchets verts collectés par les adhérents

Déchets verts	Tonnages annuels collectés	Ratio par an et par hab. (kg)	coût du marché
CAPH	1 409	9,53	39 210 €
SYCTOMECC	458	6,74	12 745 €
CCCO	7 033	96,62	195 715 €
TOTAL	8 900	30,83	247 670 €

Répartition des déchets végétaux collectés par types de collecte





Les collectivités adhérentes organisent la collecte sélective des déchets propres et secs : les flaconnages et autres bouteilles en plastique, les journaux, les magazines, le verre, les emballages en acier et en aluminium, les cartons et les cartonnettes.

Une fois collectés, les emballages issus de la collecte sélective rejoignent les centres de tri de Louches, Anzin ou de St Amand les Eaux, où ils sont triés, mis en balles et stockés avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les matériaux triés sont revendus à différents repreneurs par les collectivités adhérentes et chaque tonne valorisée bénéficie de plus d'un soutien versé par Eco-Emballages.

Les recyclables en chiffres

18 537 t
emballages
+ cartons

11 990 t
de
verre

4 733 t
de
refus de tri

Collecte	Traitements	Tonnages annuels collectés			coût annuel
		CAPH	SYCTOMEC	CCCO	
Propres et secs	Tri et Valorisation	9 554	4 480	4 503	2 273 966 €
		TOTAL 18 537			
Verre	Recyclage	5 819	3 112	3 059	88 366 €
		TOTAL 11 990 *			
Dont refus de tri	Enfouissement incinération	4 733			139 000 €
TOTAL		30 527			2 501 332 €

* Certains tonnages ont été directement apportés en verrerie (SYCTOMEC = 145 tonnes et CCCO = 1 482 tonnes).

Destination des matériaux triés

Le SIAVED réalise l'appel d'offres de reprise des matériaux triés pour les trois collectivités adhérentes, puis ces dernières signent individuellement avec les différents repreneurs. Celles-ci bénéficient ensuite du soutien à la tonne triée en contrepartie du recyclage effectif de ces déchets.

Matériaux	Quantités 2011	Quantités 2012	Filières de recyclage	Exemples de transformations
Verre	12 207	11 990	O.I	Verre
Journaux revues magazines (JRM)	7 757	7 435	UPM	Journaux, magazines
Cartons + EMR	2 647	2 532	DEROO	Cartons
Gros de magasins	2 000	1 479	RECYDEM	Papiers
Flaconnages plastiques	1 854	1 454	NORDPALPLAST	Polaires, ...
Acier	817	641	VEOLIA/MARCHETTO	Electroménagers, ...
Emballages pour liquide alimentaire (ELA)	242	213	DEROO	Essuie tout, ...
Aluminium	57	50	CORNEC	Vélos, trottinettes, ...
TOTAL	27 581	25 794		

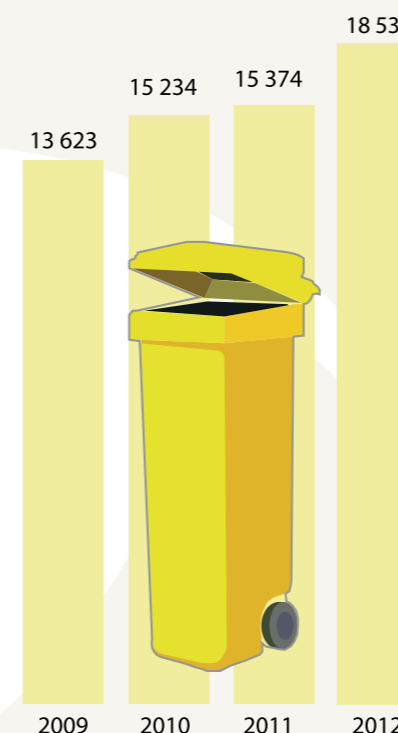
La collecte des emballages et des papiers

La collecte des emballages et recyclables se fait en bacs pour l'ensemble de nos adhérents sauf pour la Ville de St-Amand sur la CAPH qui collecte en sacs jaunes.

De manière générale les tonnages restent constants.



Les performances de collecte



Tous les ans le barème E d'Eco-Emballages impose 18 caractérisations de la collecte sélective. Ainsi, le SIAVED procède à 90 caractérisations (5 lots de 18 caractérisations) chez RECYDEM (54) et MALAQUIN (36) pour les trois collectivités.

Cela se fait par tirage au sort où sont prélevés environ 35 kg de déchets de la collecte sélective triés par matériaux. Tout est pesé et défini en pourcentage de refus contenu dans l'échantillon prélevé.

La collecte du verre

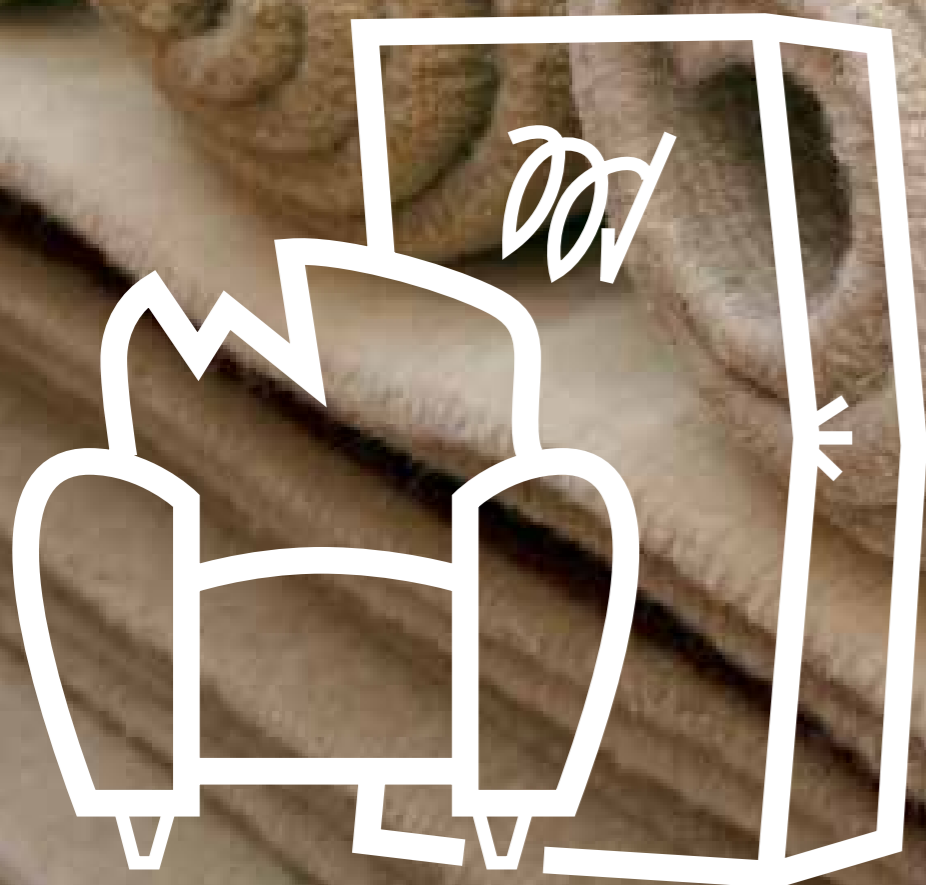
Le verre est collecté en modulo sur l'ensemble du territoire mais des conteneurs d'apports volontaires sont disponibles sur l'ensemble du territoire ainsi qu'en déchèteries.



Les encombrants issus de la collecte en porte à porte

07

ENCOMBRANTS



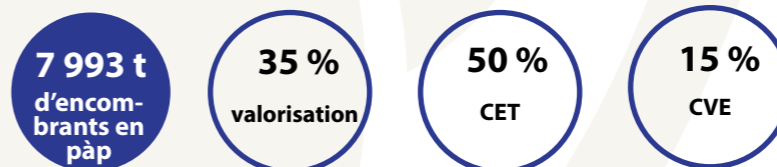
Les encombrants issus de la collecte en porte à porte

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte en «porte à porte» pour les déchets encombrants.

Certains encombrants ne sont pas acceptés lors de la collecte en porte à porte, il s'agit principalement des pots de peinture, des tôles et tuyaux en amiante, des pneus et des déchets d'équipements électroniques et électriques appelés aussi D3E.

Ces déchets peuvent être par contre amenés en déchèterie.

Les encombrants en chiffres



Tonnages des encombrants collectés en porte à porte

Encombrants	Tonnages annuels collectés	Ratio par an et par hab.	coût du marché
TOTAL	7 993 t	36,11 Kg	732 077 €

Traitement des encombrants collectés en porte à porte

Traitement des encombrants en porte à porte		
Valorisation matière 35%	Encombrants ultimes 65%	
	CET	CVE
2 797 t	3 990 t	1 206 t

Le tri des encombrants est effectué soit :

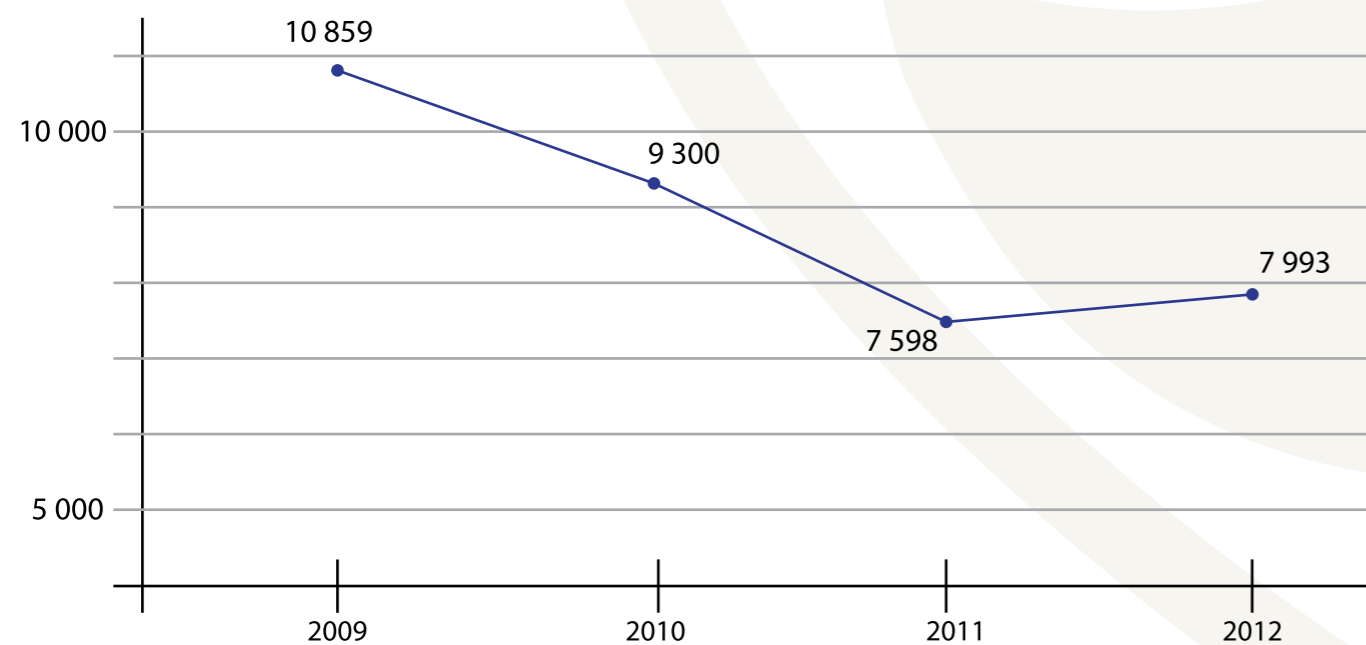
- à St-Amand par la société MALAQUIN
- à Noyelles-Godault par la société SITA

Le taux de valorisation est de 35 %. Les matériaux issus de la collecte sont dirigés vers les filières de recyclage (alu, acier...).

La part non valorisée matière est enfouie à Lewarde ou incinérée à Douchy.



Graphique d'évolution des tonnages des encombrants en porte à porte



La prévention des déchets



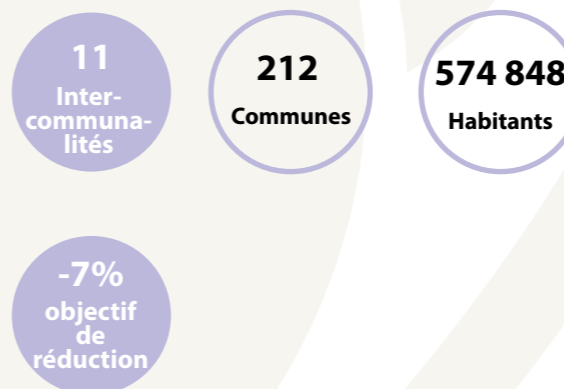
08

La prévention une nouvelle aurore dans le Nord

Le programme Boréal, Programme Local de Prévention des Déchets du Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, est né du Grenelle de l'Environnement et de la collaboration de 11 intercommunalités.

Ce groupement leur permet d'agir ensemble sur le bassin de vie Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, plus précisément partout où il y a un gisement de déchets : écoles, entreprises, lieux d'achats et de consommation, domiciles.

Le programme en chiffres



AXE 1. PROMOTION DES ACHATS MOINS GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS

Fiche action 1. Animations dans les grandes surfaces

Les animations dans les grandes surfaces n'ont pas pu toutes avoir lieu telles qu'initialement planifiées. Toutefois, les contacts avec les grandes surfaces ont été nombreux : Intermarché de Somain, Leclerc Bellaing, Leclerc Saint Amand, etc.

Au vu des difficultés rencontrées pour mener ces actions au sein des grandes surfaces et notamment leurs réticences à évoquer l'éco-consommation au sein de leurs magasins, le Programme Boréal a choisi de réorienter ces animations sur l'éco-consommation en proposant des ateliers grand public, menés par deux associations :

- Le Pas de Côté (pour la partie nord du territoire) : 20 animations
- Le CODES (pour la partie sud du territoire) : 25 animations

Ces ateliers ont lieu dans les centres sociaux, les maisons de quartier ou directement dans les communes.

Fiche action 2. Création et diffusion d'un carnet de courses

Le carnet de courses est un vecteur d'information intéressant sur l'éco-consommation. La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) a souhaité mettre en place fin 2012 son propre carnet de courses. 80 000 exemplaires de ce carnet de courses ont été distribués en toutes boîtes sur la CAVM. Les 20 000 exemplaires restants sont distribués lors de manifestations. Le Programme Boréal a cofinancé cet outil. En 2013, les autres intercommunalités se verront également proposer ce vecteur de communication.

Fiche action 3. Promotion de la consommation des produits locaux et circuits courts

Le Programme Boréal a privilégié lors de chacune des manifestations et réunions qu'il a organisé, des produits locaux et de saison. Cependant, il est apparu que créer un guide sur la promotion de la consommation des circuits courts n'était pas pertinent. En effet, de nombreuses structures en éditent chaque année (PNR Scarpe Escaut, Pays du Cambrésis, Intercommunalités, etc.)

Fiche action 4. Atelier Éco-consommation dans les établissements scolaires (action 2013)

Fiche action 5. Atelier Éco-consommation dans les centres sociaux (action 2013)



AXE 2. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS

Fiche action 6. Kit de gobelets réutilisables

Une première édition de 1 500 gobelets réutilisables a été éditée pour le Village du Réemploi le 6 octobre 2012. Ces gobelets ont ensuite resservi pour des événements communaux. Fin 2012, de nouveaux gobelets seront édités en plus grand nombre.

Fiche action 7. Promotion de l'eau du robinet et diffusion de carafes

Le Programme Boréal s'est heurté à plusieurs difficultés concernant cette thématique et notamment la mauvaise presse de l'eau du robinet liée à la récente médiatisation de la présence d'ions perchlorates dans l'eau de certaines communes.

Il a été décidé de poursuivre cette réflexion en 2013. L'accompagnement d'experts sur le sujet sera privilégié afin d'établir une communication efficace et documentée qui accompagnera la diffusion de carafes dans les communes.

Fiche action 8. Formation des agents des espaces verts (action 2013)

Fiche action 9. Formations des élus et des agents municipaux à la prévention des déchets.

En 2011, 4 formations dispensées par l'ADEME ont été organisées pour les élus du territoire. Cette action n'a pas été reconduite en 2012. En effet, les rencontres des conseils municipaux ont permis de sensibiliser un plus grand nombre d'élus avec un format plus adapté.

Fiche action 10. Accompagnement des collectivités à l'utilisation de produits ménagers respectueux de la santé et de l'environnement

En 2012, le Programme Boréal a choisi d'accompagner le SIAVED, afin que soient revus les produits ménagers utilisés à la fois dans ses locaux et dans ses 17 déchèteries.

Après différentes rencontres avec le personnel de ménage et un diagnostic approfondi des produits utilisés, plusieurs prestataires ont été contactés. Finalement, la Société ARGOS a été retenue, et le nouveau choix de produits a permis à la fois une réduction de la toxicité des produits, mais aussi une réduction sensible des emballages.

En 2013, le Programme Boréal proposera cette démarche aux communes volontaires qui souhaitent également bénéficier d'un accompagnement.



AXE 3. ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES

Thématique 1. Gestion de proximité des biodéchets

Fiche action 11. Formation des guides composteurs

12 sessions de formations de guides composteurs ont été organisées, en partenariat avec le Lycée Horticole de Raismes. 132 guides composteurs ont ainsi été formés, et plusieurs d'entre eux ont rejoint l'Association des Guides Composteurs du Nord de France (AGCNF). Pour chaque session de formation, un site de démonstration a été installé par les stagiaires.

En 2013, le Programme Boréal souhaite donner une nouvelle dynamique au réseau des guides composteurs. En effet, les horaires des formations ne sont pas adaptés à des personnes salariées. Elles touchent donc essentiellement des retraités ou personnes en recherche d'emploi. Pour cela, le Programme Boréal organisera des sessions lors des vacances scolaires ou le week-end.



Fiche action 12. Organisation de réunions publiques

132 réunions publiques sur le compostage ont été programmées au cours de l'année 2012. A l'issue de ces réunions environ 3 400 composteurs ont été distribués, via les intercommunalités. Ces réunions publiques ont pu rassembler jusqu'à 100 personnes (en moyenne 30 personnes par réunion).

Des animations compostage ont également été proposées lors d'événements locaux (Troc de Plantes de Vred, Wendegies sur Ecaillon ou Bouchain, Naturiades de Caudry, Portes Ouvertes des Serres Municipales de Denain, la fête des petits animaux de Haussy, etc.).

Certaines grandes surfaces ont par ailleurs sollicité le Programme Boréal afin d'organiser des animations (Leclerc Bellaing, Auchan Petite Forêt, etc.).



Fiche action 13. Développement du compostage collectif

17 sites de compostage collectif ont été aménagés en 2012. Un suivi de ces installations a été également mis en place par le maître composteur.

- 5 habitats collectifs : Installations réalisées notamment en partenariat avec des bailleurs sociaux
- 6 établissements scolaires et d'enseignement technique
- 3 centres sociaux
- 2 mairies
- 1 Parc communautaire

Thématique 2. Gaspillage alimentaire

Fiche action 14. Etablissements scolaires engagés sur le gaspillage alimentaire

Sur l'exemple du restaurant scolaire de Bouchain, le Programme Boréal, en partenariat avec le CG du Nord, a proposé à une dizaine de collèges de s'engager sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire. L'accompagnement des établissements scolaires s'est déroulé de la façon suivante :

- 1 demi journée de présentation du projet aux chefs de cuisine, intendants et chefs d'établissement (2 avril 2012)
- 3 rencontres de chefs d'une demi journée (le 30 mai 2012 : le diagnostic, le 17 octobre 2012 : passage à l'action, janvier 2013 : bilan de l'expérience)
- des rencontres avec une équipe projet sur chaque collège engagé

11 collèges engagés

Le projet initial a été revu, dans la mesure où le cuisinier formateur n'a pas pu avoir toutes les autorisations nécessaires pour se dégager du temps pour le projet. C'est donc l'équipe Boréal, en lien étroit avec ce cuisinier, qui a pris en charge l'intégralité du projet (suivi des établissements, mise en place des demi-journées de sensibilisation etc.). Cette démarche a permis à plusieurs collèges de faire des actions très spécifiques telles que des semaines de sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire.



Fiche action 15. Cours de cuisine pour un public précaire

Cette action n'a finalement pas eu lieu. En effet, des cours de cuisine ont déjà lieu sur ce thème dans de nombreux centres sociaux. Il s'est avéré que les centres sociaux sont davantage en demande d'animations sur le compostage ou l'éco-consommation par exemple. L'action a donc dû être annulée.

Fiche action 16. Communication par une exposition itinérante sur le gaspillage alimentaire, «du champ à l'assiette»

Le stand concernant le gaspillage alimentaire aura la forme d'une exposition qui reprendra les différents types de gaspillages, du champ jusqu'à l'assiette du citoyen consommateur. Cette dernière verra le jour en milieu d'année 2013.

Thématique 3. Autre action emblématique

Fiche action 17. Eviter la publicité grâce au Stop Pub

Un Stop pub spécifique au territoire du Programme Boréal a vu le jour en 2012. Afin de pouvoir établir un suivi de cette action et une diffusion optimale des Stop Pub, des outils de suivi et de communication ont été créés (carnets de suivi pour chacune des 212 communes, affiches de sensibilisation).

Les Stop Pub et les outils de suivi et de communication sont en cours de distribution dans chacune des 212 communes. Une rencontre avec les distributeurs aura lieu en 2013 afin de permettre à l'opération d'avoir des effets sur la production de publicité.



AXE 4. ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Thématique 1 Gestion des encombrants

Fiche action 18. Création d'un guide du réemploi

Une maquette du futur guide du réemploi a été discutée en 2012, en partenariat avec les différents acteurs du réemploi. Toutefois une édition et une diffusion de cette plaquette n'a pu avoir lieu en 2012. En effet, des questions ont été suscitées, et nécessité un temps de réflexion, de concertation et de discernement : faut-il intégrer les structures de réparation ? Faut-il seulement valoriser les associations, sans prendre en compte les entreprises oeuvrant dans le domaine du réemploi ? Doit-on se limiter aux structures du territoire, alors que de nombreuses structures limitrophes sont largement fréquentées par des habitants du programme Boréal ? Faut-il valoriser des structures dont nous n'avons pas un recul assez suffisant pour savoir si elles sont totalement fiables ? Le Programme Boréal a ainsi choisi de répondre à ces questions avant de diffuser un guide du réemploi qui soit le plus fiable et pertinent possible.

Fiche action 19. Valorisation des encombrants en habitats collectifs

Cette action a consisté, en 2012, à développer, en partenariat avec les intercommunalités et les bailleurs sociaux, la valorisation des encombrants en pied d'immeuble. Concrètement, des lieux de collecte ont été créés afin de trier les encombrants selon plusieurs catégories de déchets : cartons, bois, DEEE, ferrailles, textiles, piles, lampes, déchets dangereux des ménages et autres déchets. Chaque catégorie est ainsi collectée séparément par une entreprise agréée par les éco-organismes nationaux. Le Programme Boréal a souhaité mener cette expérience sur son territoire et a missionné la société Ressources Communes pour mettre en place des solutions de collecte et de valorisation des déchets encombrants via les filières financées par le principe de la REP.

Depuis mai 2012, ce dispositif a ainsi été implanté sur 3 ensembles d'habitat collectif :

- le quartier de Chasse Royale à Valenciennes,
- la République à Douchy-Les-Mines
- la Briquette à Marly.

L'expérimentation s'est avérée concluante sur les 2.200 logements concernés. D'autres ensembles collectifs sont d'ores et déjà intéressés pour une mise en œuvre du dispositif en 2013. Le Programme souhaite l'étendre à l'ensemble des logements collectifs du territoire d'ici 2015. Une visite de ces sites expérimentaux a été organisée le 25 septembre 2012, 25 personnes y ont participé.



Fiche action 20. Le Village du Réemploi

Le 1er Village du Réemploi et de la réparation s'est tenu le 6 octobre 2012 sur le site minier de Wallers Arenberg. Cet événement festif a réuni plus de 30 exposants et près de 300 personnes et de nombreux exposants : artistes, associations de réemploi, entreprises de réparation, etc. Cette journée s'est articulée en différents temps forts : ateliers créatifs, théâtre de rue, expositions artistiques, stand, etc.

Au vu du succès de cette opération festive, plusieurs demandes ont été faites par les intercommunalités du Programme Boréal afin que soient organisées d'autres villages du réemploi. Aussi, 2 nouvelles éditions devraient voir le jour au cours de l'année 2013 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la porte du Hainaut et de la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent.



Fiche action 21. Soutien à la mise en place de la collecte des encombrants sur appel

En 2012, la CAVM a étendu à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération le dispositif de collecte des encombrants sur appel, appliqué initialement à 3 communes. Le Programme Boréal se nourrit du retour d'expérience de la CAVM afin d'en communiquer aux autres intercommunalités les résultats et les modalités de mise en œuvre via une rencontre sur le sujet prévue en 2013.

Fiche action 22. Communication sur la filière valorisation des textiles

Durant l'année 2012, deux événements ayant pour objectif de sensibiliser les élus et les techniciens au réemploi des textiles ont eu lieu :

- Comité de concertation sur le réemploi du textile avec une intervention du Relais et présentation de l'isolant Mé-tisse (19 avril de 16h à 19h)
- Visite des infrastructures du Relais à Saint Hilaire les Cambrai (19 avril de 9h à 12h)

Chacun des maires des 212 communes ont été conviés à ces rencontres. Une dizaine d'entre elles ont répondu présentes à ces rencontres. 6 intercommunalités ont été représentées.

Plusieurs bornes de collecte ont été ajoutées en 2012 grâce à l'intervention du Programme Boréal.

Suite aux difficultés rencontrées au niveau de la disponibilité des acteurs du Relais, cette action fera désormais partie de la fiche action n°19. En effet, un réel potentiel de collecte des textiles existe dans les ensembles collectifs. Le Relais a d'ores et déjà été mis en relation avec les ensembles collectifs investis dans la collecte des encombrants en pied d'immeuble.



Thématique 2. La consigne

Fiche action 23 et fiche action 24. Promotion de la consigne du verre auprès des producteurs et des distributeurs

La consigne des bouteilles en verre a quasiment disparu en France (excepté en Alsace pour la bière et en Provence pour le vin). Le Siaved - en partenariat avec le Programme Boréal - a missionné le Bureau Per4mances sur l'étude de cogénération pour le lavage de bouteilles en verre et de la remise en place de la consigne.

Le bureau d'études a rencontré les différents acteurs (utilisateurs, producteurs, grandes distribution, institutionnels, etc.) sur les atouts et les contraintes de la consigne. Des réunions d'information ont été programmées le 10 avril et 26 juin 2012. Chacune a rassemblé plus d'une vingtaine de personnes. Durant la dernière réunion avec les producteurs et quelques institutionnels, le projet a suscité un vif intérêt de chacun. Des pistes de réflexion en sont ressorties :

- la place et le rôle de la grande distribution
- la sensibilisation des consommateurs
- l'importance d'un portage politique
- l'intégration du projet dans une logique territoriale

En 2013, le Programme Boréal a donc décidé de continuer sa réflexion. Le Programme participera également à la rencontre nationale sur ce sujet le 5 décembre 2012 aux côtés des autres acteurs français concernés par le sujet. De plus, pour communiquer, le Programme Boréal a créé une vidéo afin de présenter la démarche, les avantages et les problèmes que peuvent rencontrer les acteurs travaillant de près ou de loin sur la remise en place de la consigne du verre.



AXE 5. ACTIONS DE PRÉVENTION QUANTITATIVE DES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET PRÉVENTION QUALITATIVE

Thématique 1. Déchets dangereux des ménages

Fiche action 25. Information sur les déchets dangereux des ménages

A plusieurs reprises, la stratégie d'action sur les déchets dangereux des ménages a été réétudiée. En effet, le Programme Boréal a été confronté à plusieurs difficultés.

Le Programme Boréal a souhaité créer un événement médiatique pouvant encourager la lecture et diffusion des brochures qu'il devait distribuer dans les cabinets médicaux. L'idée de reprendre et diffuser les résultats de l'étude réalisée par WWF (Campagne Detox, 2003), n'a finalement pas abouti suite à un entretien avec Olivier Le Curieux-Belfond, chargé de mission Toxiques WWF France durant la campagne et Dominique Bonte, responsable du service Toxicologie de l'Institut Pasteur de Lille. Tous deux ont émis des doutes quant à la pertinence de l'étude. Des contacts ont également été pris avec l'Observatoire Régional de la Santé, le Conseil Régional et des associations locales telles que APRES.

Dans l'attente d'une communication ciblée et adaptée, le Programme Boréal organisera des réunions publiques sur les liens entre la santé et l'environnement dès novembre 2012. Par la suite, deux réunions publiques par an sont prévues à partir de 2013.

Par ailleurs, en 2013, la plaquette informative sur les déchets dangereux verra le jour et sera diffusée dans les cabinets médicaux.



Fiche action 27. Organisation de visites d'entreprises exemplaires

En 2012, trois visites d'entreprises exemplaires ont eu lieu. Elles ont permis aux élus, techniciens, et entreprises participantes de découvrir les bonnes pratiques de 3 d'entre elles. Chaque visite a été suivie d'un temps de débat entre les participants.

- Fertigaz, entreprise de méthanisation à Passel. Cette visite a été organisée par le Programme Boréal en partenariat avec le pôle SYNEO le 8 février 2012. 30 personnes ont participé à la visite qui a été suivie d'un temps d'échanges.

- Ferme Sockeel à Somain : organisée par le Programme Boréal le 24 avril 2012, cette visite a été l'occasion d'aborder le thème de la méthanisation, du compostage et plus largement de la gestion des bio-déchets des entreprises et des collectivités. Une trentaine de personnes a participé à cette visite dont plusieurs agriculteurs.

- Pochecco, Forest sur Marque : organisées par le Pôle SYNEO et relayée par le Programme Boréal, cette visite a permis à une quinzaine de personnes de découvrir une entreprise engagée sur la réduction de son impact sur l'environnement.

En 2013, cette action fusionnera avec l'action d'accompagnement des entreprises afin de permettre une meilleure cohérence de cette dernière.

Thématique 2. Déchets des entreprises

Fiche action 26. Accompagnement d'entreprises pour la réduction de leurs déchets et la mise en place d'une économie circulaire

En 2012 une étudiante ingénieure est venue renforcer pendant 6 mois les effectifs du programme Boréal. Un accompagnement à la réduction des déchets a été mis en place auprès de 3 entreprises :

- Lyreco (sensibilisation du personnel à la réduction des déchets au travail et mise en place du compostage)
- Mac Donald's (action sur les bio-déchets et la méthanisation)
- SKF (Mise en place du compostage pour le restaurant collectif de l'entreprise, travail sur le réemploi des palettes, et la réduction des déchets dangereux tels que les huiles)

Le Programme Boréal est resté, durant toute l'année, en contact avec l'association d'écologie industrielle SYNEO, en participant notamment tous les mois aux ateliers EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale). La collaboration continuera en 2013 avec le Pôle SYNEO.

En 2013, 10 commerces ou entreprises seront accompagnés, dans le cadre de la réduction des déchets et de la réflexion autour de l'économie circulaire.



AXE 6. ACTIONS GLOBALES ET TRANSVERSALES

Fiche action 28. Création et développement du site Internet du Programme Boréal

La mise en ligne du site internet a été reportée à fin 2012. En effet le contenu n'était pas suffisant en début de programme. Par ailleurs, l'arborescence du site a dû être revue avec le prestataire. Le site Internet reste un vecteur primordial d'information pour lequel le Programme Boréal met la priorité en 2013.

Fiche 29. Tenue de comités de concertation

Dix comités de concertation ont eu lieu en 2012 dans le but de promouvoir la concertation des acteurs sur différents sujets touchant à la prévention des déchets. L'objectif est de rassembler les acteurs concernés par la thématique afin de faire émerger des idées et des actions de terrain.

Les thèmes abordés cette année ont été multiples :

- Réemploi des encombrants : 19 janvier et 25 septembre
- Déchets dangereux des ménages : 12 janvier
- Caractérisation du refus de tri : 5 septembre
- Réemploi des textiles : 19 avril
- Méthanisation : 24 avril
- Consigne : 10 avril
- Fiscalité incitative : 18 avril
- Compostage : 2 février
- Village du réemploi : 25 juillet



Fiche action 30. Création d'un parcours pédagogique sur deux déchèteries

En partenariat avec le SIAVED, deux parcours pédagogiques ont été réalisés dans les déchèteries de Mortagne du Nord et de Denain dans le but de sensibiliser les usagers et les scolaires au recyclage et au réemploi des déchets. Le Programme Boréal s'est associé à cette démarche notamment sur les thématiques du compostage et le réemploi. Le SIAVED a décidé de continuer, en 2013, cette démarche dans certaines de ses déchèteries et ce, sans l'appui technique et humain du Programme Boréal.

Fiche action 31. Rencontre avec les conseillers municipaux des communes adhérentes au programme

De janvier à novembre 2012, le Programme Boréal a rencontré 80 communes à l'occasion de conseils municipaux. Cette démarche permet de présenter, via un diaporama, à tous les conseillers et adjoints de chaque municipalité le Programme Local de Prévention des Déchets. Ainsi, les actions sont facilitées dans ces communes et des liens se créent.

La démarche de rencontre des conseils municipaux continue en 2013, hormis dans la Communauté d'Agglomération de Cambrai, afin que tous les élus soient sensibilisés à la question de la prévention des déchets



Fiche action 32. Organisation d'ateliers itinérants sur la mise en place de la tarification incitative

En 2012 a eu lieu un atelier itinérant sur le thème de la fiscalité incitative. Le groupe d'une vingtaine d'élus et de techniciens a pu découvrir le fonctionnement d'un système de tarification incitative sur les déchets dans 2 collectivités :

- SICTOM Loir et Sarthe
- Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

En 2013, un nouvel atelier itinérant sur la tarification incitative sur les déchets est programmé.

Fiche action 33. Communication régulière sur la prévention des déchets via les journaux municipaux des 212 communes

Durant l'année 2012, de nombreuses communes ont demandé au Programme Boréal des articles préédigés à insérer dans les journaux municipaux. Certaines thématiques ont déjà été abordées : le compostage, le réemploi du textile, les D3E, le village du réemploi, le stop-pub.

Ce mode de communication semble être efficace pour toucher au plus près les habitants du territoire. Il sera donc développé en 2013.





En 2012, le service communication du SIAVED s'est renforcé avec l'arrivée d'une nouvelle responsable.

Un diagnostic a été réalisé et un plan de communication établi. Après une présentation en comité syndical, les élus ont approuvé cette nouvelle stratégie et plusieurs outils de communication ont vu le jour.

La communication : facteur essentiel

- 2 inaugurations
- 1 partenariat scolaire
- 1 lettre du SIAVED

La composition du service

Le service communication est composé de 2 personnes : une responsable communication et une chargée de communication.

Le service communication prend en charge :

- > la communication interne,
- > la communication réalisée auprès des habitants et des élus du territoire du syndicat,
- > la communication auprès des leaders d'opinion et des partenaires nationaux.

Les documents réalisés

> la lettre du SIAVED n°1 (à destination des élus)

A partir de 2012, le SIAVED publiera chaque trimestre la lettre des élus. Cette lettre reprend service par service les actualités marquantes du syndicat avec leur part financière.



> Le triptyque de présentation du CVE et cogénération

Pour sa première participation au village du réemploi, le SIAVED a choisi de communiquer sur le fonctionnement de son CVE et d'aborder les prémises de la cogénération.



> Flyers réutilisation et réemploi en déchèteries

Dans le cadre de la signature de la convention pour la promotion de la réutilisation et du réemploi en déchèteries, le service communication a fait distribuer un flyers promotionnel de la nouvelle collecte.



> Le rapport d'activité annuel

Chaque année, le service communication prend en charge la rédaction du Rapport d'Activité Annuel du SIAVED. Ce document « relooké » cette année permet de recenser toutes les données de l'année précédentes.



> Les triptyque déchèteries

Pour l'ouverture des déchèteries nouvelle génération de Denain et Mortagne le SIAVED a réalisé des triptyques d'informations sur les horaires, déchets acceptés, conditions d'ouvertures et plan d'accès des déchèteries.

> La carte de vœux 2012

Pour les vœux 2012, le service communication a conçu et réalisé une carte de vœux originale.



Les grandes dates de l'année 2012

> les inaugurations des déchèteries de Denain et Mortagne

Les invités sont venus nombreux pour inaugurer nos deux nouvelles déchèteries du territoire de la CAPH.

Le traditionnel coupé de ruban s'est effectué avec le Président du SIAVED, le Président de la CAPH, Alain BOCQUET et les Vice-Présidents en charge des déchèteries du SIAVED.



> le 21 septembre 2012 : Signature de la convention réutilisation en déchèteries

De nombreux articles de presse ont été réalisés sur cet évènement ainsi que sur l'action en elle-même.

Lors de la cérémonie de signature, le Président du SIAVED a montré l'exemple en remettant aux différentes associations un certain nombre de déchets pour la réutilisation.



> le 06 octobre 2012 : 1^{er} Village du Réemploi

Cette première édition du village du réemploi organisé par le programme Boréal, a réuni 30 participants et 300 visiteurs.

Le SIAVED a participé à cette édition pour présenter les différentes filières de traitement de nos déchets.



> le 12 novembre 2012 : Visite du Collège Turgot

Dans le cadre des Bravos l'Entreprise, le collège Turgot de Denain a visité le CVE.

Le directeur de l'usine, Mr Tournadre leur a ouvert les portes du CVE pour une visite pédagogique qui a ravi les élèves et leurs professeurs. Elle avait pour but de les familiariser avec cet outil industriel pour la réalisation de leur projet.

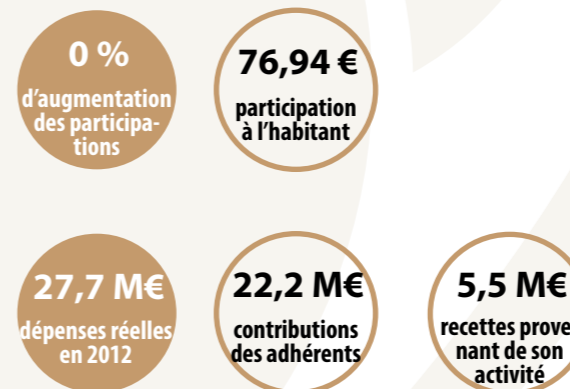


Il y a un an, un retour à l'équilibre de nos finances a permis au budget du SIAVED d'être moins mouvementé. Il demeure cependant une priorité pour les élus du syndicat. C'est donc une rigueur exemplaire ainsi qu'une transparence pour les administrés du SIAVED, qui est faite dans la gestion des finances du SIAVED.

En 2012, il n'y a pas eu d'augmentation des participations des adhérents.

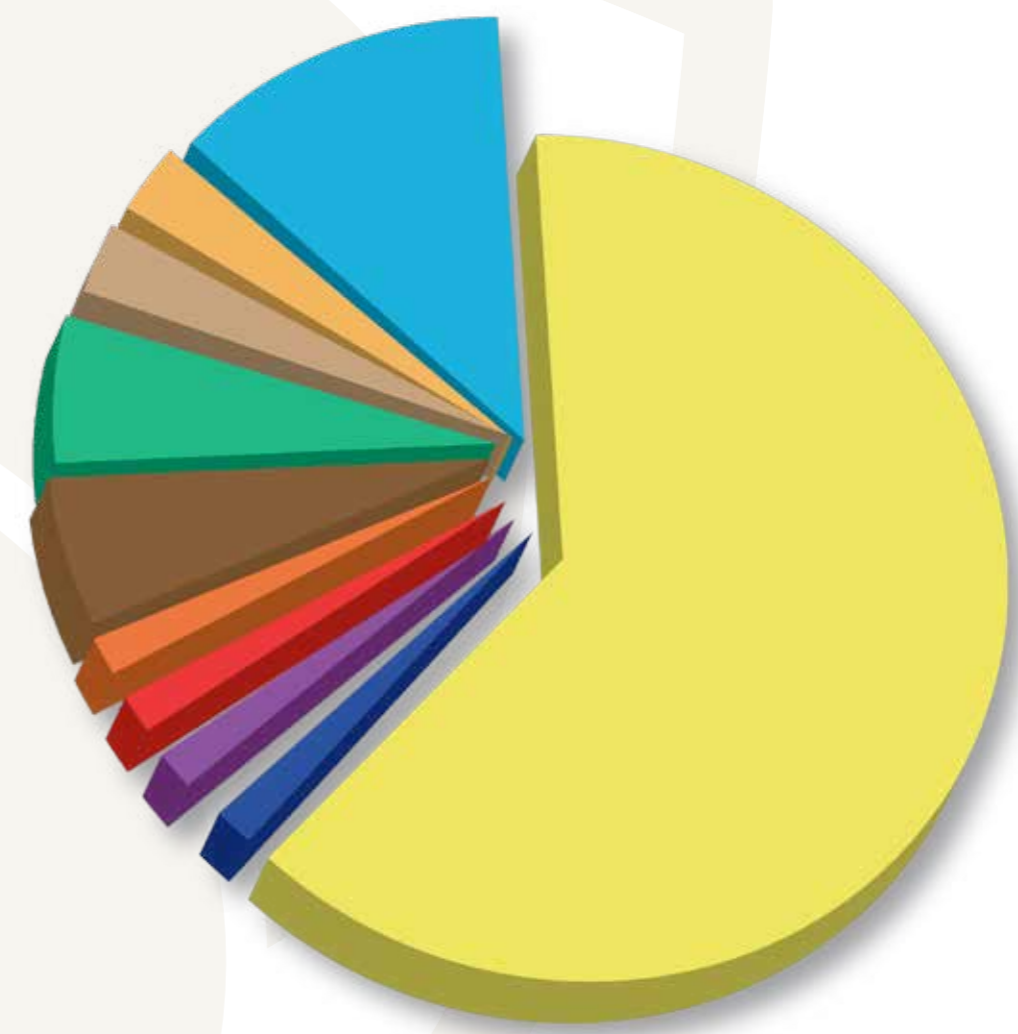
Avec 27 695 000 € de dépenses réelles et près de 3,5 M€ d'investissement, le SIAVED est un acteur important de l'économie locale. Au travers de dépenses dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets, il contribue au renforcement et au développement de nombreux emplois.

Le budget



Les dépenses réelles en 2012

Les recettes réelles en 2012



- Déchèteries 12%
- Fonctionnement du CVE 18%
- Emprunt capital et intérêts 15%
- Délestages et mises en CET 11%
- Déchets verts 1%
- Taxes foncières 6%

- Provision pour risques 1%
- Personnel 5%
- Divers fonctionnement 2%
- Programme de prévention 2%
- Investissements 13%
- Tri des recyclages 14%

- Cotisations adhérents 59%
- Excédent 2011 21%
- Reprise provision 3%
- Programme de prévention 2%
- Déchets hospitaliers 5%

- Vente électricité 5%
- Apports OM 1%
- Indésirables 1%
- Participations diverses 2%
- Participations autres collectivités 1%

10



| Glossaires

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés situés dans des lieux publics.

Balle

Après avoir été triés dans les centres de tri, les déchets (papier, journaux, bouteille en plastique) sont compactés sous forme de cube ou « balle » afin de prendre moins de place lors du transport vers les filières de recyclage. Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Bilan carbone

Méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir des données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité ou un territoire.

C.D.S.U. ou Centre de stockage des déchets ultimes

Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés ; anciennement C.E.T (Centre d'enfouissement technique).

Centre de tri

Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compost

Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CVE

Centre de valorisation énergétique : usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie.

DASRI

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

D3E ou DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou bien meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Déchèterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille le dépôt des déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

ELA

Emballage liquide alimentaire.

Encombrants

Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte à porte.

Gravats

Débris de démolition.

Mâchefers

Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh)

Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PEDMA

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM

Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes. Concerne : la mise en décharge des déchets ménagers, le stockage et l'élimination de déchets industriels dangereux, la consommation d'huiles, la pollution industrielle de l'air, le bruit généré par le trafic aérien et la pollution des eaux.

Traitement

Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie. Le terme CVE est employé quand il y a valorisation de l'énergie.

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit, recyclage, compostage, régénération d'une nouvelle matière ou sous forme d'énergie.

Rudologie

Science des déchets.

SIAYED



Syndicat Inter-Arrondissement de **V**alorisation et d'**E**limination des **D**échets
5, route de Louches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67
E-mail : infos@siaved.fr